

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 13 juin 2023

Date : Mardi 13 juin 2023

Horaire : 18 h 30

Lieu : Salle du conseil

Mme LA MAIRE : Mesdames et Messieurs, chers collègues, cher public, il est 18 h 36 et je déclare la séance du conseil d'arrondissement ouverte. Bienvenue à toutes et à tous. Comme à mon habitude, je vais dire quelques mots en introduction. Mais avant d'arriver au 7^e arrondissement, j'avais deux pensées d'actualité qui me traversaient. La première, c'était pour les victimes de l'attaque au couteau dans le square d'enfants à Annecy, je crois que c'est un événement qui nous a tous perturbés, touchés. Donc j'adresse, au nom du conseil du 7^e arrondissement, nos pensées chaleureuses aux victimes mais aussi au Maire d'Annecy, François ASTORG, qui a été menacé par l'extrême droite, accusé d'être responsable de cet effroyable événement, puisque sa mère est métisse. Donc je trouve qu'on marche sur la tête et je voulais adresser mes pensées aux victimes, à François ASTORG qui, lui, a répondu par des mots de solidarité et d'espoir. Je pense que c'est effectivement la bonne solution et on verra, au cours des délibérations, que ce sont aussi des valeurs que nous portons dans le 7^e arrondissement. Deuxième pensée avant d'en arriver au 7^e, c'est pour les incendies au Canada. Vous avez dû voir des images d'actualité. Aujourd'hui, il y a 400 feux actifs, dont 203 hors de contrôle. Donc des forêts entières qui partent en fumée, des populations qui sont déplacées, et là aussi, on va le voir au cours de ce conseil d'arrondissement, toutes les actions mises en place pour lutter contre le changement climatique. Mais ces événements nous rappellent que ce n'est pas dans 10 ou 20 ans, c'est réellement maintenant que les effets se font ressentir.

Je vais quand même parler un petit peu du 7^e arrondissement en introduction. Depuis notre dernier conseil d'arrondissement, on a eu quelques événements, et notamment les enfants du conseil d'arrondissement des enfants qui sont au travail. Pour rappel, il est constitué de 28 enfants qui viennent de sept écoles différentes du 7^e arrondissement, et les enfants ont voté leur plan de mandat. Donc ils ont choisi, sur les deux ans de leur mandat, de travailler sur quatre axes, notamment le harcèlement scolaire. Ils sont en train de travailler sur ce premier axe. Ensuite, ils vont travailler sur la Semaine bleue, et donc les questions intergénérationnelles. Ils vont travailler par la suite sur la nature en ville, puis sur le sport pour tous. Donc voilà les quatre thématiques du mandat de notre premier conseil d'arrondissement des enfants.

Depuis le dernier conseil d'arrondissement, s'est aussi tenu un événement à la Guillotière qui est le Festival des cuisines du monde. Je crois que Clément ESCARAVAGE et Luc VOITURIER vont pouvoir y revenir, mais je voulais redire à quel point nous avons été satisfaits de la tenue de cet événement, de la venue du public et puis de ce mélange de populations qui venaient de partout pour déguster la gastronomie mondiale de la Guillotière. C'était un événement réussi sur ce quartier qui reste prioritaire pour nous.

Quelques mots d'actualités enfin. On est toujours en train de concerter, de faire des réunions avec les habitants, et donc cette semaine typiquement, nous étions hier dans le quartier de Gerland pour la restitution de la concertation autour du quartier Nexans et de la modification du PLU-H afférent à ce nouveau quartier. Ce soir, nous sommes en conseil d'arrondissement.

Demain soir, Vincent MONOT animera la réunion de concertation autour de la réhabilitation d'une partie de la Grande rue de la Guillotière, un projet de requalification important pour cette voie très utilisée du 7^e arrondissement. Et puis jeudi, nous serons en comité d'usagers de la place Mazagran pour adresser toutes les problématiques qui se posent autour de cet espace. Je voudrais finir mon introduction en remerciant quelqu'un, donc je vais annoncer le départ de Natacha RIVAT de la Mairie du 7^e arrondissement. Natacha qui est là depuis 2019, en ces murs, qui a vécu un changement de mandature, qui a vécu aussi le COVID et puis tout un tas de péripéties avec les nouveaux élus en place. Je voulais te remercier, Natacha, pour ta présence, ta rigueur, ton travail, ton efficacité à nos côtés. Je crois que tu vas manquer aux élus du 7 arrondissement et je propose qu'on applaudisse Natacha pour son départ.

- **Désignation d'un secrétaire de séance**

Mme LA MAIRE : Mais tu restes quand même avec nous pour ce conseil d'arrondissement et pour débiter, je vous propose de désigner Monsieur ORGOGOZO comme secrétaire de séance.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Non.

Monsieur ORGOGOZO, vous avez la parole pour faire l'appel.

M. ORGOGOZO : Bonsoir à tous et à toutes.

- **Appel nominal**

PRÉSENTS :

Mme DUBOT, M. VOITURIER, Mme WIBER, M. ORGOGOZO, Mme LÉCLUSE, M. ESCARAVAGE, Mme GRIES, M. CHENAUX, Mme GALLICE, Mme TOMIC, Mme HENOCQUE, M. MONOT, M. FEKRANE, Mme PECOURT, Mme VACHER (présente jusqu'au point 16, pouvoir à Mme DUBOT).

EXCUSÉS :

Mme PASIECZNIK
M. MIACHON DEBARD
M. CHIH
M. BOSETTI
Mme DE LAURENS
M. MICHAUD
M. DOSSUS
Mme RAMIREZ
M. SÈCHERESSE
Mme DESRIEUX
Mme BREUIL
Mme PEILLON

POUVOIRS À :

Mme GALLICE
Mme WIBER
M. MONOT
Mme GRIES
Mme TOMIC
Mme LÉCLUSE
M. ESCARAVAGE
M. CHENAUX

Mme LA MAIRE : Merci Monsieur ORGOGOZO.

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mai 2023**

Mme LA MAIRE : Je vous propose désormais d'adopter le procès-verbal de la dernière séance, à savoir celle du 2 mai. Est-ce qu'il y a des observations sur ce procès-verbal ? Je n'en vois pas, je le soumetts donc à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je vous remercie et je vous propose de passer à la première partie de notre ordre du jour, à savoir les questions qui nous sont adressées par le Conseil de la Vie Associative et Locale. Nous avons donc deux questions ce soir. Ces deux questions concernent la même thématique, à savoir la réduction des déchets et le traitement des déchets. C'est Monsieur CHENAUX qui répondra aux deux questions et on commence par la question de Monsieur PONS, qui porte sur le sujet des bornes à déchets alimentaires. Vous avez la parole, Monsieur PONS.

1. 2023-7319-MA7-097 – Saisine du CVAL : Bilan des bornes à déchets alimentaires

Rapporteur : Barthélémy CHENAUX

M. PONS : Merci, Madame la Maire. Bonsoir à tous et à toutes. Les bornes à déchets alimentaires ont été disposées à titre expérimental dans le 7^e arrondissement et vont maintenant être développées à grande échelle. Avant cet élargissement, il serait intéressant de faire un bilan de l'expérimentation : nombre de tonnes collectées, localisation des bacs, accessibilité, utilisation du compost, coût, taux de refus. Ce bilan a-t-il été réalisé ? Si oui, le CVAL peut-il avoir les informations ? Le CVAL aimerait notamment faire remonter le problème d'accès à certains bacs pour les personnes à mobilité réduite. Par exemple, la pédale est compliquée à actionner, la trappe pose problème. Par ailleurs, la localisation des bacs n'est pas toujours pertinente. Avant même le début de l'expérimentation, des associations avaient fait remonter ces problèmes. Il est dommage qu'elles n'aient pas été écoutées.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur PONS. Monsieur CHENAUX pour vous répondre.

M. CHENAUX : On m'a demandé de faire court. Je vais parler vite. Monsieur PONS, vous me donnez l'occasion, ce soir, de dresser un bilan à date du dispositif de collecte et de traitement des déchets le plus révolutionnaire, le plus avant-gardiste que notre Métropole ait connu depuis longtemps, celui de la collecte à la source des biodéchets produits par les ménages pour les transformer en matière aux propriétés exceptionnelles et futuristes du compost. En effet, le 7^e arrondissement a été choisi comme quartier pilote pour ce dispositif qui concernera bientôt l'ensemble des quartiers urbains denses des 59 communes de la Métropole, et 150 bornes à compost ont été installées à l'automne 2021 sur l'ensemble de l'arrondissement. En suivant la courbe du besoin, ce nombre a été porté à 196 bornes depuis. Partout dans nos rues, on ne peut que passer à côté, je veux dire on ne peut pas passer à côté. Le raisonnement est simple : un tiers de notre poubelle grise est composé de déchets fermentés ciblés avant le déploiement de ces bornes et ces déchets compostables sont incinérés. Alors bien sûr, on peut se rassurer en se disant que la chaleur produite par ces incinérateurs est récupérée pour alimenter le réseau de chauffage urbain, c'est un moindre mal. Mais là, ce que nous propose la Métropole est bien plus fort. Elle nous propose de boucler la boucle de la matière. Nous mettons les pieds dans le plat vertueux de l'économie circulaire du vivant. Notre alimentation est produite par des agriculteurs plus ou moins proches de notre cuisine, ces aliments nous sont acheminés et une partie ne peut finalement pas être consommée. Cette partie non consommée par les humains — la plus petite possible car nous avons tous en horreur le gaspillage alimentaire, n'est-ce pas ? — va pouvoir retourner fertiliser les sols où est produite notre alimentation, puisqu'elle aura été transformée en compost par Les Alchimistes à Vénissieux ou par RACINE à Ternay. Les Alchimistes traitent environ 20 % des matières

collectées, RACINE environ 80 %. Ces deux structures commercialisent, pour finir, cette matière aux agriculteurs, aux paysagistes, aux particuliers, aux services publics. Et la boucle est bouclée. Après le cycle de l'eau, soyez les bienvenus dans l'ère du cycle de la matière. Pour seulement 10 € d'investissement par habitant, et seulement 7 € de fonctionnement par habitant et par an, la Métropole de Lyon nous permet de transformer : un déchet en ressource ; un déchet en un instrument de lutte contre le réchauffement climatique, car le compost stocke du carbone ; un déchet en ressource hydrique des sols, car le compost augmente la réserve utile en eau des sols qui en bénéficient ; un déchet en rapport renouvelé au vivant, car désormais, en plein cœur de ville, nul ne peut plus ignorer qu'un trognon de pomme, une carcasse de poulet ou une fleur séchée se composte, ce qui permet de rendre infini le cycle de la matière dans lequel s'inscrit notre alimentation, car c'est visible aux yeux de tous, sur les bornes, au détour de chaque rue ; un déchet en une mode, avec tous ces habitants qui désormais se triment avec leur bio-seau sous le bras, dans la rue, en quête d'une borne accueillante. Alors, il reste du chemin à parcourir évidemment, un tiers de notre poubelle grise, si on traduit en tonne, ça représente environ 120 tonnes par semaine pour le seul 7^e arrondissement, or aujourd'hui, nous collectons 20 tonnes chaque semaine sur l'arrondissement. Donc ça, c'est une moyenne depuis le début. Un total de 1 570 tonnes collectées depuis l'installation des bornes en octobre 2021, un sixième du gisement, comme on pourrait dire dans le jargon. Donc il reste du monde à entraîner dans la démarche : nos voisins, nos amis, nos proches, et évidemment, je compte – la mairie du 7^e et la Métropole comptent – sur tout un chacun, sur vous, Monsieur PONS, et bien sûr vos collègues du CVAL pour sensibiliser, faire valoir, faciliter le tri à la source des biodéchets. C'est un geste essentiel. C'est un geste essentiel qui est très bien compris des habitants. Sur 30 caractérisations, on évalue à 4 % le taux de refus, à savoir que c'est un taux calculé au poids, et donc une bouteille en verre qui est naturellement lourde, qui se retrouve dans un échantillon, fait considérablement augmenter ce taux. C'est donc un taux de refus très faible.

Alors, vous posez du reste une question sur le caractère accessible de ces bornes, et vous connaissez probablement le positionnement de notre majorité en faveur de l'inclusion et de la lutte contre toutes les formes de discrimination. Vous vous souvenez d'ailleurs certainement de cette commission générale sur le validisme qui s'est tenue à l'Hôtel de Ville, en mars 2022, au cours de laquelle plusieurs de nos collègues ici présents ont participé, et soyez assuré que la Métropole est alignée sur ces valeurs. Elle a d'ailleurs organisé des temps de rencontre avec des associations spécialistes du sujet. La principale difficulté réside dans le fait que les bornes ont été installées sur des places de stationnement, et donc à hauteur de chaussée. C'était un choix politique, motivé par la nécessité de réduire la place de la voiture dans nos rues. Il ne faudra pas s'arrêter là pour atteindre cet objectif, mais c'est un début. Par ailleurs, les bornes sont hautes du fait du bac roulant qu'elles contiennent et ne peuvent malheureusement être plus basses, ce qui peut être gênant pour une personne en fauteuil, une personne de petite taille. Enfin, la pédale et la trappe des bornes du 7^e sont lourdes et difficiles à ouvrir, tout le monde en conviendra. Encore une fois, le 7^e arrondissement est un quartier pilote, et les enseignements ont été tirés de cette expérience dans le déploiement du dispositif dans les autres territoires de la Métropole. Alors vous disiez qu'il sera déployé, c'est déjà le cas dans de nombreux arrondissements de Lyon. Les bornes sont installées sur le trottoir pour en faciliter l'accès, la pédale et la trappe sont moins dures pour actionner l'ouverture des bornes mais tout ne peut pas être changé, car des marchés publics ont dû être lancés pour que le projet se concrétise et ils sont en cours. Ceci dit, le marché d'achat des abris bacs, des fameuses bornes – celui qui nous intéresse au regard de cette question – est en cours de renouvellement, et la Métropole m'assure que dans ce cadre, il y aura une vigilance accrue sur la question de l'accessibilité des bornes. À suivre donc. Et petite précision, il y a un enjeu sur les sacs kraft et je me rends compte en dernière lecture que j'ai oublié ce point, et sachez qu'il y a deux supérettes autour de Saint-Louis qui proposent des sacs kraft à

la vente, pour permettre de poursuivre l'usage des bornes à compost dans de bonnes conditions.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur CHENAUX. Comme quoi, l'expérimentation a joué son rôle et les enseignements ont été tirés pour le déploiement à plus grande échelle. Est-ce que Monsieur PONS, vous voulez rajouter quelque chose ou répondre à Monsieur CHENAUX ?

M. PONS : Bon, je crois que les associations, dont la mienne, ont été, au départ, leur démarche pour distribuer en quelque sorte les points de collecte. Comme je le rappelais à Monsieur CHENAUX avant, la problématique de l'accès avait été immédiatement pointée. Il est dommage qu'on n'ait pas réussi à réduire ce problème immédiatement, puisqu'il avait été pointé bien quelques mois avant de mettre en place réellement les choses. Bon, maintenant, il faut faire avec. Je crois qu'aussi, il faut voir d'autres problématiques qui doivent être regardées peut-être, c'est le fait aussi qu'on a de plus en plus, pendant l'hiver, des gens extraire des bacs à compost leur nourriture. Donc est-ce que c'est une volonté de faire ça ou pas ? C'est quelque chose qu'on voit le matin, de bonne heure. Et est-ce que ce n'est pas quelque chose qu'il faut aussi regarder, qui montre un besoin que ces bacs à compost ne devraient pas, en fait, résoudre ? Et donc là aussi, il faut être attentif à ce genre de choses. On met à disposition de la nourriture d'une façon un peu bizarre et ça fait quand même mal de voir des gens être obligés d'aller chercher dans ces bacs. C'est une chose à voir.

Mme LA MAIRE : Merci. Je crois que c'est bien noté du côté de Monsieur CHENAUX et puis je vous confirme qu'effectivement, ce n'est pas la fonction de ces bornes à compost et qu'on doit adresser le problème d'une autre manière, tout à fait. Je vous propose de prendre acte de la réponse qui a été donnée par Monsieur CHENAUX. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Nous pouvons donc passer à la seconde question du CVAL, qui nous est posée par Madame VALÈRE, à qui je cède la parole.

2. 2023 7321 MA7 09 8 – Saisine du CVAL : Gestion des bacs gris de collecte des déchets

Rapporteur : Barthélémy CHENAUX

Mme VALÈRE : Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, bonsoir. Petit à petit, la Métropole va acheter les bacs gris et la fréquence de collecte des bacs gris va diminuer. Cela nécessite une communication forte en amont, auprès de l'ensemble des habitants, des copropriétés, et des bailleurs. Le nombre des bacs gris par immeuble va-t-il diminuer ? Quels sont les plans de diminution de la fréquence ? Et de manière générale, quelle communication est prévue sur cette action d'envergure ?

Mme LA MAIRE : Merci, Madame VALÈRE. Monsieur CHENAUX.

M. CHENAUX : Je vous remercie pour cette question qui compte, si j'ai bien compris, deux volets : celui de la fréquence de collecte, d'une part, et celui de la propriété des bacs gris, d'autre part. Pour répondre sur la question de la fréquence, je peux dire qu'il n'y a pas de volonté de réduire la fréquence de collecte des bacs gris, des bacs jaunes, du verre, ou des bornes à compost. La Métropole de Lyon, qui endosse la responsabilité de la collecte de nos

déchets, assure le service public de collecte au plus près des besoins des habitants. C'est ainsi que, comme vous avez pu le constater au fil du temps et des mutations de certains quartiers, les fréquences de collecte et de nettoyage ont pu être déjà adaptées, ajustées aux besoins. Par exemple, lorsque les règles de tri sélectif ont changé en janvier 2020, de nouveaux bacs jaunes ont été déployés de-ci, de-là, à la demande des habitants ou des copropriétés. Depuis l'automne 2021 – nous l'avons vu juste à l'instant –, la Métropole a déployé des bornes à compost sur l'arrondissement... J'essaye de gagner du temps parce que j'ai des redites, je m'excuse.

Mme LA MAIRE : On ne vous tiendra pas rigueur des répétitions, sinon, Monsieur CHENAUX.

M. CHENAUX : Allez, je me fais le plaisir. Donc depuis l'automne 2021 — c'est plus facile parce que vu que j'ai écrit, je n'ai qu'à lire, merci —, comme nous l'avons vu précédemment, la Métropole de Lyon a déployé des bornes à compost sur notre arrondissement, quartier pilote. 150 bornes dans un premier temps, puis nous avons vu ce nombre augmenter petit à petit pour arriver aujourd'hui à 196 bornes. On estime que les déchets fermentés cibles, c'est-à-dire les déchets compostables, composaient un tiers de notre poubelle grise avant le déploiement de ces bornes, c'est-à-dire environ 70 kilos par habitant et par an. Ceci représente un potentiel de collecte des biodéchets, sur le 7^e arrondissement, de 120 tonnes par semaine, et pour l'instant, nous en sommes à 20 tonnes collectées chaque semaine. Ce potentiel de 120 tonnes par semaine, ou ces 20 tonnes déjà collectées chaque semaine, sont autant de tonnes d'OMR – pour dire ordures ménagères résiduelles – qui ne sont plus collectées dans les bacs gris. Naturellement, le besoin aux collectes des bacs gris diminue, et donc le service public de collecte des bacs gris doit s'ajuster au besoin, et donc diminuer. Pour l'instant, il n'y a aucune diminution de la fréquence de collecte des bacs gris, car les volumes en jeu ne le justifient pas encore et les services de collecte manquent de recul. Mais naturellement, une diminution de la collecte des bacs gris est à attendre dans les années à venir. Alors, je vous ai un peu menti en début de réponse, je vous ai dit qu'il n'y avait pas de volonté de réduire la fréquence de collecte et c'est en réalité faux. En effet, dans le « Schéma directeur des déchets 2030 », paru en juin 2022, la Métropole de Lyon présente sa trajectoire pour la réduction des déchets et la valorisation des ressources. Pas besoin de lire le document, c'est dit dans le titre : « Réduction des déchets ». En effet, il y a un enjeu fort et c'est de la compétence de la Métropole de s'y atteler sur la question de la réduction de la production de déchets. Ce n'est pas la question que vous posez ce soir, alors je ne développe pas plus ce point car en plus, je suis à peu près sûr que vous-même, vous pensez qu'il est essentiel de réduire à la source notre production de déchets. Par contre, je vous invite à lire ce fameux « Schéma directeur des déchets 2030 », que vous trouverez très facilement sur le site du Grand Lyon et qui est, ma foi, très digeste malgré ses 48 pages. Il vous apportera de nombreux éléments de réponse que je n'aurai pas le temps de résumer ici ce soir.

Pour répondre à la seconde partie de votre question, celle qui concerne la propriété des bacs gris, aujourd'hui et jusqu'à nouvel ordre, les bacs jaunes sont la propriété de la Métropole qui en a la maîtrise, les déploie ou les retire de la circulation en fonction des besoins des usagers, de la qualité du tri réalisé ou encore de la typologie de l'habitat et de ses évolutions, notamment. Et les bacs gris, eux, sont propriété des habitants et des copropriétés qui sont seuls responsables de leur mise en service et de leur entretien. Alors je faisais référence tout à l'heure au « Schéma directeur des déchets 2030 », mais si vous me posez ce soir cette question, c'est probablement que vous l'avez déjà lu ce rapport, donc on gagne du temps, car en effet, ce schéma comprend un plan d'actions détaillé en trois axes majeurs, dont l'axe 1 s'intitule « Déployer des solutions adaptées aux usagers pour réduire et trier leurs déchets », encore de la réduction de déchets. Cet axe 1 comprend un sous-axe 1.4 intitulé « Définir un schéma de collecte adapté aux évolutions des flux et aux mutations des espaces urbains »

qui comprend une piste d'action intitulée « Renforcer la maîtrise du parc des bacs d'ordures ménagères résiduelles ». Donc on y est, c'est bien de ça dont il s'agit. Cette action vous l'avez repérée et c'est l'objet de votre inquiétude formulée sous forme de question ce soir. Alors je me permets juste de lire le détail de cette sous-action, il est dit : « Étudier l'acquisition du parc de bacs ordures ménagères résiduelles par la Métropole, et maintenance associée, pour permettre une meilleure maîtrise de la dotation des usagers et un contrôle des volumes présentés à la collecte ». Il s'agit donc d'ouvrir une étude de faisabilité et en aucun cas une action concrète associée d'un calendrier précis et acté. Non, la Métropole ne va pas acheter les bacs gris mais se propose d'étudier l'opportunité de le faire au regard de ses objectifs de réduction des déchets à la source et d'amélioration du tri des déchets produits par les habitants. Nous restons donc, à ce jour, à l'ordre que tout un chacun connaît : les bacs jaunes sont propriété de la Métropole et les bacs gris sont propriété des habitants et des copropriétés. Et pour le reste, nous attendons que cette étude soit menée pour en tirer les enseignements. À ce jour, c'est un chantier qui n'est pas encore ouvert.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur CHENAUX. Madame VALÈRE, est-ce que vous souhaitez réagir ? Allez-y.

Mme VALÈRE : Non. Je vous remercie beaucoup pour votre réponse. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci à vous. Évidemment, ces réponses vous seront envoyées par écrit également à vous ainsi qu'à tous les membres du Conseil de la Vie Associative et Locale pour transmission, si vous le souhaitez, à vos associations respectives. Je vous propose de prendre acte de la réponse qui a été donnée par Monsieur CHENAUX, que je remercie par la même occasion. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Nous avons donc pris acte des deux réponses aux membres du CVAL.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Merci pour votre présence à nos côtés. Vous pouvez suivre, évidemment, le conseil d'arrondissement dans le public si vous le souhaitez. Nous allons donc passer à l'examen des délibérations de ce soir, on en a un certain nombre. Je vais vous présenter les deux premières qui concernent l'état spécial de notre arrondissement, à savoir notre budget, et donc là nous sommes en juin, donc c'est en quelque sorte le compte administratif du 7^e arrondissement.

3. 2023-7323-MA7-099 – Exécution de l'état spécial d'arrondissement 2022

4. 2023-7326-MA7-100 – État spécial d'arrondissement 2022 - Affectation du résultat

Rapporteur : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Les dépenses de la mairie du 7^e pour l'année 2022 s'élèvent à 739 544 €. On est en hausse par rapport à 2021 et puis, c'est sensiblement identique à l'année 2019, donc vous voyez qu'on retrouve un rythme assez commun. Si on regarde les dépenses qui ont été faites par opération, ce sont les dépenses dans les crèches qui sont les plus importantes. C'est une hiérarchie qui ne change pas par rapport aux années précédentes. Donc pour les crèches, on est à 260 195 € de dépenses. C'est légèrement moins qu'en 2021 mais cette baisse est trompeuse puisqu'en fait, la crèche Nadaud a été reprise en gestion par l'armée et donc finalement, on a bien une augmentation des dépenses pour les fluides et

l'alimentation dans les crèches. Et donc désormais, le 7^e compte 7 crèches municipales, ce qui correspond à 225 berceaux qui sont financés par notre budget d'arrondissement. Ensuite, on a les frais de siège qui s'élèvent à 169 227 €, ce qui correspond à 23 % des dépenses de fonctionnement, et puis les dépenses pour les événements : 102 647 €, soit 14 % du budget de fonctionnement, et c'est globalement ce qui correspond à notre dotation d'animation locale pour le 7^e arrondissement. À savoir que ce qui guide les dépenses de la dotation d'animation locale, c'est de faire moins pour des gros événements, type les vœux, forum des associations, qui sont des incontournables mais pour lesquels on essaye de moins dépenser afin de pouvoir répartir notre dotation d'animation locale pour des événements qui pourraient avoir lieu toute l'année dans différents quartiers, et ainsi toucher d'autres publics qu'on ne touche pas forcément lors de ces gros événements. Si on regarde les dépenses par nature, les deux premiers postes de dépenses sont les mêmes qu'en 2020 et 2021, donc les fluides en premier, avec 161 543 €, et puis l'alimentation, avec 103 000 €. Voilà ce que je pouvais vous dire sur le compte administratif pour le 7^e arrondissement.

Je vous propose de présenter dans la foulée la seconde délibération qui concerne l'affectation du résultat, ça ira très, très vite. Puis, je sortirai de la salle pendant le vote de la première délibération et je reviendrai pour le vote de la seconde. Je sortirai de la salle parce qu'il y a des histoires de lois, de conflits d'intérêts, donc on va respecter la procédure que nous indique le Code général des collectivités territoriales.

Donc la seconde délibération concerne la répartition de l'excédent 2022. Il s'élève à 55 861,55 €. Je vous propose la répartition suivante : 20 000 € pour les événements – donc la ligne que je vous décrivais tout à l'heure –, notamment là, pour le coup, pour certaines inaugurations qu'on va faire et le journal d'arrondissement ; et puis les 35 861,55 € qui seraient attribués aux crèches, notamment les lignes fournitures d'entretien, fournitures administratives et les nettoyages de locaux pour l'annexe Saint-Lazare. Voilà ce que je pouvais vous dire sur ces deux délibérations. Je cède la parole à Luc VOITURIER pour le vote de la première délibération.

M. VOITURIER : Est-ce qu'il y a des remarques ou des commentaires sur cette première délibération ? Eh bien, je vous remercie. Donc nous allons procéder au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité et notre Maire peut revenir. Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
Ne prend pas part au vote : Mme DUBOT

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur VOITURIER. Concernant le rapport sur l'affectation de l'excédent 2022, est-ce qu'il y a des observations ? Non. Je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit notre ordre du jour avec la délibération suivante qui concerne la Fête de la musique, et je cède la parole à Monsieur ORGOGOZO.

5. 2023-5433-CMMA7-090 – Attribution de subventions pour la programmation de la Fête de la Musique 2023

Rapporteur : Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Bon donc comme chaque année, aura lieu le 21 juin prochain la fête de la musique, avec de nombreux concerts en plein air et évidemment gratuits. Comme l'année

dernière également, une scène sera dédiée aux écoles de musique, place du Maréchal Lyautey, dans le 6^e arrondissement. Mais à l'inverse, cette édition de la Fête de la musique s'annonce bien moins concentrée – du moins pour sa partie organisée par la Ville – que l'année dernière et rayonnera sur l'ensemble des arrondissements. Chaque arrondissement hébergera, en effet, une scène, et pour le 7^e arrondissement, celle-ci sera sur la place Jean Jaurès et sera gérée par l'association Dons du Son, qui accueillera 16 groupes issus de la scène découverte lyonnaise et régionale, autour de musique urbaine, de rap et de hip-hop. Alors, j'avoue que je n'y connais pas grand-chose dans ce style de musique, mais j'ai eu l'occasion de discuter avec quelques structures qui ont insisté sur la vitalité, la richesse, et le rayonnement croissant de Lyon dans ces domaines, ce sera donc l'occasion de découvrir cela. Et en plus de ces scènes, des espaces musicaux seront reconduits sur quatre sites – Croix-Rousse, Confluence, Célestins et Augagneur –, et certains musées accueilleront des programmations. Évidemment, c'est sans compter toutes celles et tous ceux qui souhaiteront participer à cette fête. D'un point de vue plus pragmatique, maintenant, chaque arrondissement se voit alloué une subvention d'environ 2 500 €, ce qui est le cas pour le 7^e, et pour un montant total de 21 500 €.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ORGOGOZO. Est-ce que cette délibération appelle des observations de votre part ? Non. Je la soumetts donc à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je passe la parole à Monsieur VOITURIER pour les trois prochains rapports.

- 6. 2023-5398-CMMA7-054 – Programmation 2023 au titre de la politique de la ville – Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant de 61 500 euros dans le cadre du plan d'actions pour la Cité jardin de Gerland – Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes**
- 7. 2023-5399-CMMA7-053 – Programmation financière 2023 au titre de la politique de la ville – Volet habitat et gestion sociale et urbaine de proximité – Attribution de subventions d'investissement et de fonctionnement pour un montant de 6 000 euros en fonctionnement et de 326 326 euros en investissement – Opération n° 60034529 – Autorisation pour solliciter des subventions pour un montant total de 20 000 euros auprès de la Métropole de Lyon – Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes**
- 8. 2023-5396-CMMA7-057 – Programmation financière 2023 au titre de la politique de la ville (volets lien social et gestion sociale et urbaine de proximité) pour un montant total de 448 550 euros et Fonds Associatif Local (FAL) pour un montant de 32 500 euros – Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations.**

Rapporteur : Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Merci, Madame la Maire. Pour évoquer, en effet, le projet « Cité-jardin », avec ses deux volets : un volet social et un volet urbain. Sur le volet social, il y a, d'une part, la couverture de besoins sociaux spécifiques, avec des actions en matière de santé psychique conduites par l'ARHM, l'apprentissage de la langue et de la lecture par les enfants et des permanences d'écrivains publics. D'autre part, des animations et des actions de développement social, avec une attention particulière en direction des jeunes, animations pour

lesquelles nous développons différentes actions en fonction de la diversité des centres d'intérêts des uns et des autres. Il y a des actions de jardinage et de cuisine, avec l'Oasis de Gerland, des actions culturelles avec Woodstower, la Fanfares des Pavés et la bibliothèque de Gerland qui est mobile, qui va sur le terrain. Et puis une action nouvelle en matière de pratique scientifique, conduite par ÉbulliScience. Actions sportives assez traditionnelles avec l'ALGM. Et enfin, un programme d'animation, je dirais « Tous azimuts », qui est articulé avec un poste d'agent de développement local pour le centre social de Gerland, agent de développement local que nous avons poussé pour qu'il y ait bien ce contact avec les habitants et le fait de les impliquer le plus possible. Voilà pour le volet social.

Pour le volet urbain, on a 400 000 € d'investissement pour des actions de surentretien, de réaménagement des espaces extérieurs dont les aires de jeux, et surtout, vous savez il y a un programme de réfection des allées et des montées d'escaliers à la Cité jardin depuis plusieurs années, d'habitude on en fait trois par an. Eh bien là, on termine le programme avec 13 allées. Donc c'est une avance sur la réhabilitation et ce qui est intéressant aussi, c'est que ces 13 chantiers vont être conduits dans le cadre d'actions d'insertion. Voilà, je vous invite donc à voter favorablement pour la mise en œuvre de ce programme à la Cité jardin.

Alors en fait ça, ça porte sur les délibérations 5398 Plan d'actions Cité jardin, 5399 GSUP Fonds associatif local et 5396 Politique de la ville, volet social et GSUP.

Mme LA MAIRE : Parfait. Merci, Monsieur VOITURIER. Nous allons donc procéder au vote de manière individuelle sur ces trois délibérations.

Donc d'abord, la 5398.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : La 5399.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Et la 5396.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : De la Cité jardin à Gabriel Péri, il n'y a qu'un pas, ou en métro B quelques minutes quand il fonctionne. Je vous cède donc la parole, Monsieur VOITURIER, pour les deux délibérations suivantes.

9. 2023-5397-CMMA7-055 – Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du projet de transformation de la place Gabriel Péri pour un montant total de 201 000 euros

10. 2023-5383-CMMA7-059 Lyon 7^e – Approbation de la gratuité totale de la prolongation de la mise à disposition d'un bureau au profit de l'association LE MAS, dans un local sis 4-6 rue Gilbert Dru, au sein de la Maison des Projets Gabriel Péri – EI 07257

Rapporteur : Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Merci, Madame la Maire. Donc c'est les 5397 et 5383. Guillotière/Gabriel Péri, donc on a trois enjeux transversaux : la sécurité, la participation citoyenne et la transition écologique, et trois enjeux thématiques : l'accompagnement médico-social des personnes en errance, l'amélioration du cadre de vie et de l'attractivité commerciale et enfin, rénover durablement la place. Les actions présentées ce soir relèvent de deux axes : l'axe cadre de vie, avec une action de surentretien conduite par la régie de quartier 124 Services ; des actions de sociabilité avec de l'animation culturelle, il y a quatre actions mais il y en a une qui est particulièrement intéressante, qui est la mise en valeur du quartier avec l'association des commerçants et artisans Réadorons la Guillotière, qui fait appel à un slameur pour de l'écriture et de l'enregistrement sonore en lien avec les habitants ; et puis un énorme volet d'accompagnement médico-social, avec des actions d'insertion pour l'apprentissage du français permettant l'accès à l'emploi, pour des paniers solidaires, alors Monsieur PONS parlait tout à l'heure de l'accès à l'alimentation, et là on est dans la délivrance de paniers de fruits, de légumes, de pain, et de frais, produits par des agriculteurs locaux et distribués peu chers pour des habitants ; on a les permanences d'accès aux droits, avec le centre social Bonnefoi. Mais surtout, on a deux grosses actions d'accompagnement social et de prévention santé. On a la fameuse Ligne 37, qui a commencé son action en octobre dernier, donc équipe pluridisciplinaire de sept professionnels qui va à la rencontre des personnes en errance pour les mettre à l'abri, réduire les addictions, et en gros l'enjeu c'est, en particulier, de les sortir de l'emprise de réseaux qui ont une mauvaise influence sur eux. Ligne 37 a rencontré 300 personnes en errance et en accompagne 160. Donc il y a une première délibération qui est pour prolonger l'occupation temporaire du local qu'ils ont actuellement, à la Maison du projet (17 m²), et donc ce bail sera prolongé jusqu'à fin 2023, au moment en tous cas où ils devraient occuper un local qui sera loué à Grand Lyon Habitat, 208 rue de Créqui. Voilà pour Ligne 37. Et mise en place d'une nouvelle action en matière d'accueil des personnes en errance pour les accompagner dans la prévention de la santé et l'accès aux soins. Et donc là, ce sera un lieu d'accueil permanent, et l'ensemble, ce sont plus de 400 000 € qui sont consacrés à ces fonctions d'accueil, avec une collaboration entre la Ville, la Métropole et l'État. Je vous invite donc à soutenir ces actions. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur VOITURIER. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ces deux rapports à vos voix.
D'abord le numéro 5397.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Et ensuite le 5383.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit, toujours dans le quartier de la Guillotière, avec la subvention à diverses associations, mais notamment l'association Réadorons la Guillotière, et je vous cède la parole Monsieur Clément ESCARAVAGE.

11. 2023-5292-CMMA7-096 – Attribution de subventions à des associations dans le cadre de l'appel à projets visant à soutenir des actions collectives afin de moderniser le commerce et l'artisanat, développer des initiatives favorisant la

transition écologique et la cohésion sociale – attribution de subventions pour un montant total de 86 755 euros

Rapporteur : Clément ESCARAVAGE

M. ESCARAVAGE : Merci, Madame la Maire. En effet donc, cette délibération a pour objet de voter les subventions liées à un appel à projets lancé par la direction de l'Économie, du Commerce et de l'Artisanat, pour des projets visant à développer les initiatives favorisant la transition écologique et la cohésion sociale *via* des assos, notamment les assos de commerçants. Et donc parmi la longue liste d'associations – dont vous avez, je suis sûr, tous pris connaissance dans la délibération –, celle qui concerne le 7^e arrondissement c'est l'association Réadorons la Guillotière, pour un montant de 13 835 € et ayant pour but de participer financièrement au Festival des cuisines du monde qui a donc déjà eu lieu, le 14 mai dernier, qui a été un franc succès puisqu'on a accueilli plus de 3 000 personnes. Il y avait environ 22 restaurateurs du quartier de présents, il y a eu plus de 2 400 repas servis, enfin bref, ça a très, très bien marché. Je tenais à remercier ici tous les bénévoles des associations, des conseils de quartiers, qui ont organisé ce festival depuis la rentrée de septembre dernier quasiment, à remercier également les services de la Ville, de la Métro[pole], du SYTRAL qui ont aussi fortement participé pour réussir à piétonniser une partie du cours Gambetta, ce qui est quand même pas évident au départ, à installer de l'électricité. Enfin, ça a été vraiment logistiquement assez complexe mais tout le monde s'y est mis, y compris les collègues élus et les cabinets de la Mairie du 3^e et du 7^e. Voilà, j'ai vraiment l'impression qu'on a – quand je dis « on », c'est vraiment collectif entre habitants, commerçants, élus et services – réussi à créer un événement qui peut devenir et qui devrait devenir une habitude, une institution de notre quartier. On a réussi à montrer toute la diversité de la Guillotière, à faire vivre ensemble, le temps d'une journée, tous les habitants de la Guillotière. Ça a tellement bien marché que, pour avoir rencontré ensuite certains restaurateurs qui étaient présents, ils nous ont tous dit que dès le lendemain, ils ont eu énormément de nouveaux clients qui sont venus les voir. C'est-à-dire qu'on avait énormément d'habitants de la Guillotière qui, peut-être tout simplement, n'osaient pas rentrer dans un restaurant africain, dans un restaurant afghan, ou qui ne savaient pas que ces restaurants-là existaient. Et donc voilà, je pense que grâce à l'énergie dégagée par Réadorons la Guillotière, par les conseils de quartiers, et par l'ensemble des acteurs que j'ai cités là, on a vraiment réussi à créer quelque chose de nouveau et qui, j'espère, va perdurer. Donc ça me paraît plus que normal que la Ville de Lyon participe aussi financièrement à cette réussite. Donc je vous engage à voter favorablement ce rapport.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ESCARAVAGE. Je partage complètement vos propos. Est-ce qu'il y a des réactions sur cette délibération ? Non. Je la soumetts donc à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je passe la parole à Lucie VACHER pour le rapport suivant.

12. 2023-5524-CMMA7-085 – Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives en direction des jeunes pour un montant total de 66 750 euros

Rapporteur : Lucie VACHER

Mme VACHER : Oui, merci, Madame la Maire. Donc la feuille de route de la politique jeunesse de la Ville de Lyon est en cours de constitution et sera finalisée à la fin 2023. En attendant, il y a un appel à initiatives associatives jeunesse qui a été réalisé, qui vise à soutenir des initiatives portées ou co-portées par les jeunes, qui valorisent les initiatives des jeunes et qui prennent en compte les jeunes les plus vulnérables. L'enveloppe globale est de 66 750 € qui est répartie sur dix projets. À noter une augmentation de cette enveloppe de 23 000 € par rapport à l'année dernière. Et je souhaite rapidement mettre en lumière deux projets parmi l'ensemble. Un premier qui est porté par l'AFEV, qui vise à faire des salles plurielles du collège Truffaut, dans le 1^{er} arrondissement, un lieu dédié aux jeunes du territoire lyonnais, et plus particulièrement là l'ambition, c'est d'en faire un lieu qui favorise l'expérimentation, la collaboration, la construction de projets de jeunes, qu'ils soient personnels ou collectifs. Et puis le deuxième projet, celui d'Osons ici et maintenant, implanté là dans le 7^e arrondissement de Lyon, qui va accompagner un groupe d'une quarantaine de jeunes de 16 à 25 ans à la participation citoyenne, et plus particulièrement, ils vont accompagner ces jeunes pour qu'ils puissent contribuer activement aux futures Assises de la Jeunesse qui auront lieu les 29 et 30 novembre prochains. Ces différentes actions, elles participent au développement du pouvoir d'agir des jeunes, à leur citoyenneté et pour leur permettre de prendre place dans la société. Donc je vous remercie de les soutenir en votant favorablement ce rapport.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame VACHER. Est-ce qu'il y a des observations ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Et on poursuit toujours dans la thématique de la jeunesse avec vous, Madame VACHER.

13. 2023-7256-CMMA7-088 – Attribution de subventions de fonctionnement à six associations d'éducation populaire pour un montant total de 230 000 euros – Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes

Rapporteur : Lucie VACHER

Mme VACHER : Oui, merci. Pour la délibération suivante, c'est une délibération qui vise à soutenir, *via* une subvention exceptionnelle, six associations d'éducation populaire qui sont en difficulté face aux effets de l'inflation et aux difficultés de recrutement, notamment pour le périscolaire, pour les établissements d'accueil de jeunes enfants ou l'accueil de loisir. Et l'objectif de la Ville de Lyon, par cette délibération, c'est de permettre une continuité du service rendu aux familles et enfants pour ces six associations. Pour le 7^e, c'est la maison de l'enfance qui est concernée, pour une subvention de 10 000 € sur les 230 000 € concernés par la délibération. Je vous remercie de voter favorablement.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame VACHER. Est-ce qu'il y a des observations sur ce sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On est toujours avec vous, Madame VACHER, pour le prochain rapport.

14. 2023-5369-CMMA7-074 – Attribution d'une subvention de 21 000 € à la Maison des Européens Lyon (MDEL), sise 346 rue Garibaldi 69007 Lyon, pour l'organisation du programme d'actions 2023 – Approbation d'une convention cadre triennale de partenariat années 2023-2024-2025 entre la Ville de Lyon et la Maison des Européens Lyon.

Rapporteur : Lucie VACHER

Mme VACHER : Oui, merci. Cette fois-ci, c'est pour la Maison des Européens de Lyon qui a pour objectif d'éduquer à la citoyenneté et au civisme européen, notamment en informant les citoyens et citoyennes sur les réalités et enjeux de l'Union européenne, mais également qui permet de favoriser le dialogue interculturel. Le programme d'activités 2021-2022 était très riche, je vous invite à aller sur leur site ou à consulter la délibération, mais il y a eu 79 événements en présentiel et 58 en ligne. Pour l'année 2023, qui est donc une année pré-électorale au niveau de l'Union européenne, la Maison des Européens Lyon ambitionne de consolider la citoyenneté européenne vécue sur le territoire, mais aussi à stimuler le débat citoyen sur les grands enjeux d'actualité européenne 2023. On peut citer le joli mois de l'Europe, qui était pendant le mois de mai, pendant lequel ont été mis en lumière des manifestations grand public qui portent les valeurs européennes, et l'édition 2023 a notamment permis la simulation du Parlement européen auprès des jeunes. On peut également signaler la présence de la Maison des Européens Lyon à la soirée citoyenneté des nouveaux jeunes majeurs de notre arrondissement, qui s'est déroulée le 1^{er} juin en Mairie du 7^e, où l'on a eu un témoignage de lycéens ou de jeunes en service civique sur leurs engagements. Et puis, par la suite, la tenue d'un mini-forum avec différentes associations, dont la Maison des Européens Lyon. Et donc il vous est proposé pour cette délibération de voter une subvention de 21 000 € et une convention-cadre triennale de partenariat entre la Ville de Lyon et la Maison des Européens Lyon. Et je vous remercie, là aussi, de voter favorablement cette délibération.

Mme LA MAIRE : **Merci, Madame VACHER.** Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Oui, Madame GRIES allez-y.

Mme GRIES : **Merci, Madame la Maire.** Mon groupe politique soutient bien évidemment cette délibération en faveur de la Maison des Européens de Lyon, association labellisée EUROPE DIRECT Lyon Métropole, et qui agit auprès du grand public en informant sur l'Union européenne et en animant le débat citoyen européen. Après la Hongrie, progressivement, depuis 2010 et la Pologne depuis 2015, c'était au tour, fin 2022, de l'Italie, pays fondateur de l'Europe, d'être gouvernée par l'extrême droite fasciste. Il n'en est pas en reste pour les autres pays membres de l'Union européenne – Lettonie, Finlande, Suède – qui voient leurs gouvernements intégrer des partis d'extrême droite, profondément eurosceptiques et anti-immigration, notamment musulmane. Il est révolu le temps où la France faisait d'elle une exception en Europe avec la montée électorale, dès le début des années 80, du Front National. Ces partis, présents sur la scène politique depuis longtemps, ont largement profité des multiples crises sociales et surtout démocratiques à travers les pays européens pour pousser leur idéologie toxique, dont les objectifs sont contraires à ce qu'est aujourd'hui essentiel dans l'Europe. En France, on ne peut qu'être préoccupé de l'entrée, en juin dernier, de 88 députés d'extrême droite à l'Assemblée nationale, avec pourtant, deux fois moins de voix que la NUPES. On ne peut qu'être préoccupé par la banalisation et la dédramatisation des discours de l'extrême droite au Gouvernement, et dans des partis qui se disent modérés, afin d'attirer le plus grand nombre possible d'électeurs et d'électrices. On ne peut qu'être préoccupé de cette situation française qui ne doit pas être dissociée de la situation politique globale de l'Union européenne. L'extrême droite française compte actuellement 24 députés au Parlement

européen, autant que le nombre de députés du parti présidentiel : 19 d'entre eux font partie du groupe Identité et démocratie, qui est composé de 64 députés européens issus de 10 pays, dont l'Italie et l'Autriche. Ainsi, plus de 140 députés sur 705 de tous les pays d'Europe se revendiquent et portent les idées d'extrême droite au Parlement. Si ces résultats nationaux et européens ne suffisent sans doute pas à faire basculer le continent tout entier, ils sont annonciateurs des batailles à venir, la bataille démocratique notamment. Le débat politique s'est appauvri, d'année en année, dans un contexte de dégradation de confiance vis-à-vis des élus. Il semble alors plus que nécessaire de rapprocher les décisions politiques des citoyens et citoyennes, de mettre en place des référendums d'initiative citoyenne, des conventions citoyennes, même au niveau local, et une assemblée constituante. Les mairies peuvent être au cœur de ce changement démocratique et travailler avec des associations, comme la Maison des Européens ou de l'Europe dans les autres villes en France, pour le faire. Il est également nécessaire de remettre ensemble du sens à ce que nous souhaitons vraiment de l'Europe, c'est-à-dire mettre fin au cours libéral et productiviste et faire bifurquer les politiques européennes vers la justice sociale, l'écologie, le progrès humain et le développement des services publics, pour le bien commun de tous et de toutes. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame GRIES. Je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Et, Madame GRIES, vous avez la parole pour les deux rapports suivants – enfin, on va les faire dans l'ordre – qui concernent tous les deux la santé. Vous avez la parole sur le 5403.

15. 2023-5403-CMMA7-079 – Programmation financière 2023 au titre de la réduction des risques sanitaires et prévention santé : santé mentale (souffrance psychique), prévention et réduction des risques liés aux addictions, lutte contre les IST, VIH/sida et hépatites – Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 201 200 euros

Rapporteur : Aurélie GRIES

Mme GRIES : Merci, Madame la Maire. Comme chaque année, nous votons la programmation financière 2023 au titre de la réduction des risques sanitaires et prévention santé. Il n'est plus à prouver que la santé n'est pas réductible aux soins techniques, mais doit aussi prendre en compte les composantes physiques, psychologiques et sociales, qui définissent un bon état de santé. Cette programmation reconduit les financements aux associations œuvrant dans le cadre de la prévention des conduites à risque, renforce le budget en faveur de la prévention, notamment en santé mentale, et introduit de nouvelles associations. C'est le cas, par exemple, pour l'association Queer & Care, association lyonnaise du 7^e arrondissement, qui a pour vocation et mission d'accompagner les personnes LGBTQIA+ en grande précarité sur le volet de la santé mentale et qui participe au conseil local de santé mentale, lieu de concertation et de coordination présent dans chaque arrondissement, organisé par les services de psychiatrie publics et les lieux à la santé avec les usagers et les aidants. Malgré les faiblesses institutionnelles du service public de santé exacerbées ces dernières années par les politiques du Gouvernement, les CLSM sont des espaces interstitiels essentiels d'intelligence collective à saluer, permettant une mobilisation des capacités de création au sein du réseau local associatif et institutionnel des structures d'accueil médico-social. C'est en se basant sur les besoins de notre arrondissement que le CLSM du 7^e organise, fin du mois de juin, une plénière

table ronde sur l'accès aux soins psychiques des adolescents et des jeunes adultes. La santé mentale est, en effet, l'une des priorités des orientations politiques de notre arrondissement, et la santé mentale de la jeunesse nous inquiète fortement. Aujourd'hui, en France, c'est un jeune sur cinq qui souffre de troubles psychiques. Entre 2021 et 2022, les consultations chez le psychiatre ont bondi de 30 % chez les étudiants, et à 17 ans, près d'un jeune sur quatre dit avoir déjà consommé au moins un tranquillisant, un somnifère ou un anti-dépresseur, selon l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies. Il y a une crise massive de la santé mentale chez les jeunes, liée à la difficulté à s'insérer sur le marché du travail, à se projeter dans la société, au coût de la vie et à l'inflation, à l'éco-anxiété, aux conséquences des restrictions sociales lors des différents confinements. Ces raisons ne sont pas à prendre de manière isolée, mais font partie d'un tout anxiogène pour la jeunesse. Un maillage territorial est ainsi nécessaire sur cette thématique et nous en sommes conscients. Pour faire face à cette détresse, au niveau de la Ville, nous avons notamment réappuyé, dans le Contrat Local de Santé, la nécessité de former à grande échelle aux premiers secours en santé mentale, pour repérer plus vite les troubles en santé mentale, d'adopter un comportement adapté, d'informer sur les ressources disponibles, d'encourager à aller vers les professionnels adéquats et en cas de crise, d'agir pour relayer au service le plus adapté. Dans le 7^e arrondissement, nous travaillons, bien entendu, avec d'autres associations, comme l'ALS, avec laquelle nous avons organisé, avec plus de 30 associations de promotion de santé, l'événement « Place à ma santé » sur la place Geneviève de Gaulle Anthonioz, à Debourg, dont la deuxième édition a eu lieu vendredi 2 juin et qui a été un franc succès. Cette journée annuelle a pour objectif de promouvoir les dépistages VIH, SIDA et Hépatite, tout en proposant différents pôles de rencontres autour de la santé, de l'accès aux droits de santé, des addictions, de la santé mentale, dans une démarche d'information, d'orientation et de promotion de santé. Cette action était et est à destination de tout public, mais particulièrement des publics les plus éloignés, les primo-arrivants, les migrants et les personnes en situation de prostitution. Nous réaffirmons par cette programmation, dont j'ai pu vous citer quelques exemples non-exhaustifs, notre volonté, au niveau de la Ville de Lyon, de développer une approche globale de santé et de réduire les inégalités de santé, mais l'organisation de santé reste majoritairement centralisée. Nous espérons que le Gouvernement prenne enfin la mesure des enjeux sanitaires actuels et donne les moyens financiers et humains adéquats au système de soin et de protection sociale, afin de permettre la permanence des soins dans les territoires, la continuité du service public hospitalier, et d'absorber les crises contemporaines sans mise en péril de celui-ci. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci Madame GRIES. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur ce sujet ? Non. Je sou mets donc ce rapport à vos voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Vous gardez la parole, Madame GRIES, pour le rapport suivant qui concerne les gestes qui sauvent.

16. 2023-6514-CMMA7-081 – Approbation de la convention de mécénat entre la Ville de Lyon et MAXXEGA dans le cadre de la semaine des gestes qui sauvent du mardi 9 mai au samedi 13 mai 2023

Rapporteur : Aurélie GRIES

Mme GRIES : C'est vrai. Merci, Madame la Maire. Alors, lors du conseil d'arrondissement de mai et suite à une délibération sur les défibrillateurs, je vous avais présenté la semaine des gestes qui sauvent, qui était organisée par la Fédération française de cardiologie et qui a eu lieu, cette année, du 9 au 13 mai. La société MAXXEGA, enseigne qui vend des tentes pliantes, du mobilier, des arches gonflables et aussi du mobilier événementiel, a fait don en nature du matériel pour cet événement santé. Nous lui en sommes reconnaissants, et je vous prie de bien vouloir accepter la convention de mécénat entre la Ville et cette société. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame GRIES. Est-ce qu'il y a des observations sur ce rapport ? Non. Je le sou mets donc à vos voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, Monsieur MONOT, pour le rapport suivant.

17. 2023 5499 CMAA7 070 – Pacte territorial Lyon 2030 et refonte du plan d'actions climat air énergie

Rapporteur : Vincent MONOT

M. MONOT : Il s'agit, en effet, du Pacte territorial Lyon 2030 et de la refonte du plan d'actions climat air énergie. Comme vous le savez, afin de relever le défi climatique, la Ville de Lyon s'est fixé, en 2022, le but d'atteindre la neutralité climatique pour son territoire – ce qui inclut les émissions de gaz à effet de serre importés également, de par les achats de biens et de services – à l'horizon 2030, et cela constitue un objectif très ambitieux, même le plus ambitieux de réduction des gaz à effet de serre parmi les collectivités d'Europe. C'est un engagement qui a été reconnu par la Commission européenne qui a retenu, en 2022, la ville de Lyon dans son programme « Les 100 villes climatiquement neutres et intelligentes en 2030 ». Cette atteinte de la neutralité climatique, elle repose sur la mobilisation accrue de notre ville, de par son patrimoine et l'ensemble de ses services publics, par le biais d'un renforcement de son plan climat et par une implication renforcée de l'ensemble des acteurs du territoire. Et donc la démarche « Lyon 2030 – Inspirons le changement », lancée par la Ville en 2022, aboutit à cette délibération avec un nouveau plan climat 2023-2030 pour relever le défi de la neutralité climatique, mais également avec un nouveau cadre de coopération et d'action pour le climat à Lyon, avec le pacte que je vais vous présenter brièvement. Donc je reviens sur le plan climat, qui a été élaboré par la Ville de Lyon et son CCAS. L'engagement pris par la Ville de travailler à une réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre sur le patrimoine municipal et les services publics pour aller vers cette trajectoire de neutralité carbone, neutralité climatique à l'horizon 2030. Tout ça s'est structuré par un ensemble d'actions thématiques, avec une nouvelle organisation du plan climat qui tient compte des priorités du mandat, avec une quarantaine d'actions réparties en quatre ambitions structurantes. Tout d'abord, une ville sobre en énergie et en ressources, une ville apaisée et respirable, une ville qui prend soin de chacun et chacune et qui s'adapte au réchauffement climatique, et enfin une ville qui permet à chacun de s'impliquer. Donc concernant ce plan climat, je vous laisse – si ça vous intéresse – voir le dossier complet, en tous cas le plan climat complet. Ensuite, le nouveau cadre de coopération avec le Pacte Lyon 2030. Il figure dans ce pacte la création d'une agora, une communauté d'acteurs lyonnais prêts à coconstruire une vision partagée pour atteindre la neutralité climatique en 2030. Cela rassemble des structures représentatives de la diversité des acteurs du territoire : entreprises, citoyens, acteurs de l'enseignement, de la recherche, de la jeunesse,

des étudiants, des acteurs publics et parapublics, etc. La Ville confie comme mission à cette assemblée à la fois de travailler collectivement à renforcer les capacités à agir, et puis à être une assemblée consultative pouvant être sollicitée sur des questions liées aux politiques climatiques. Alors, on peut noter aussi que l'ensemble de ce nouveau cadre de coopération et d'action pour le climat s'inscrit parfaitement en cohérence avec la politique climatique de la Métropole de Lyon, le fameux PCAET, le Plan climat air énergie territorial, la Métropole soutenant et participant à la démarche Lyon 2030. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci à vous, Monsieur MONOT, pour cette présentation. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Non. Je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Le rapport suivant est une déclinaison tout à fait concrète de celui-ci, et Madame VACHER ayant dû partir, je propose de donner la parole à Madame LÉCLUSE pour la présentation.

18. 2023-5535-CMMA7-071 – Lyon 2030 – Création d'un dispositif de bourses aux jeunes pour la transition écologique et le climat – Approbation du règlement – Approbation et autorisation de signature de la convention-type

Rapporteur : Florence LÉCLUSE

Mme LÉCLUSE : Effectivement, une continuité parfaite avec le rapport précédent. Dans le cadre de l'Agora 2030, on parle de coopération territoriale avec de multiples acteurs. L'un des acteurs ou une communauté d'acteurs hyper importants pour la Ville de Lyon : les jeunes. Et donc une action de la Ville de Lyon de cibler spécifiquement les jeunes de 16 à 25 ans, et de leur octroyer une bourse entre 2 000 et 5 000 € pour qu'ils proposent des projets dans le cadre de l'Agora 2030. S'il s'agit pour l'instant d'une expérimentation, une commission va étudier ces différents projets et cette expérimentation, normalement, sera prolongée pour mobiliser de plus en plus de jeunes à agir avec tous les autres acteurs de la Ville pour le climat. Je vous invite à voter favorablement.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup, Madame LÉCLUSE. Est-ce qu'il y a des observations sur ce rapport ? Non. Je le sou mets donc à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, Monsieur MONOT, pour la question de la végétalisation du quai haut du Rhône.

19. 2023-3106-CMMA7-077 – Lancement de l'opération n° 60083001 « Végétalisation du quai haut du Rhône, rive gauche » – Affectation d'une partie de l'A.P. n° 2021-2 – programme 00012. Autorisation de signer une convention de Transfert de Maitrise d'Ouvrage et recette d'une participation financière de la part de la Métropole de Lyon

Rapporteur : Vincent MONOT

M. MONOT : En effet, cette opération de végétalisation des quais hauts du Rhône porte sur la création d'un corridor écologique et de fraîcheur qui est rendu possible grâce à la renaturation des pieds d'arbres, des arbres d'alignement situés sur cette promenade avec, à terme, la volonté de créer une nouvelle trame verte entre le Parc de la Tête d'or, au Nord, et puis le Parc des Berges, le Parc de Gerland, au Sud. La Ville de Lyon a inscrit cette opération dans sa programmation pluriannuelle au titre de la végétalisation des espaces publics. Il faut noter aussi que la Voie Lyonnaise, cette piste cyclable, la Voie Lyonnaise n° 1 – qui longe également les quais depuis le Parc de la Tête d'or jusqu'au Parc des Berges sur près de 5 km – prévoit la végétalisation de certaines séquences. Et on a déjà pu le voir dans le 7^e arrondissement avec les travaux de la Voie Lyonnaise un petit peu après la piscine du Rhône, ce que cette trame verte donnera à terme. Donc pour le reste, pour le secteur non-traité, c'est bien la Ville de Lyon qui porte de projet de végétalisation, entre la piscine du Rhône, au Sud, et puis le pont de Lattre de Tassigny, au Nord. Cette contre-allée, elle appartient au domaine public métropolitain et donc on a des compétences très imbriquées ici entre la Ville de Lyon, de par la végétalisation, et puis la Métropole, pour le domaine public. Afin de garantir la grande cohérence entre la conception et la réalisation du projet, on se propose d'établir une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour que l'ensemble des études et des travaux soient confiés à la Ville de Lyon qui sera maître d'ouvrage principal. À charge à la Métropole de financer la partie qui lui revient. Le montant total est estimé à 2 400 000 €. La Métropole participera à hauteur de 1 400 000 €, ce qui laisse à la Ville de Lyon un peu moins de 1 000 000 € à financer. On a des travaux qui sont prévus principalement en 2024 et 2025. On a hâte de voir ces quais aménagés, végétalisés, afin qu'on puisse en profiter, flâner, se déplacer à pied ou à vélo dans un environnement qui sera encore plus agréable et embelli qu'aujourd'hui.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur MONOT, pour cette présentation. Est-ce qu'il y a des observations sur le sujet ? Je n'en vois pas. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, Monsieur MONOT, sur l'appel à projets Horizon Europe. Vous avez la parole.

20. 2023-3477-CMMA7-061 – Appel à projets Horizon Europe « Concevoir une mobilité urbaine abordable et durable » – Projet REALLOCATE – Convention de partenariat et convention de subvention entre l'Union européenne et la Ville de Lyon

Rapporteur : Vincent MONOT

M. MONOT : En effet. Alors, on va commencer en anglais, pour voir si vous suivez bien. REALLOCATE pour « Rethinking the design of streets and public spaces to leverage the modal shift to climate-friendly active transport everywhere ». Vous avez tout compris, bien sûr. Il s'agit du nom du projet européen porté par l'Université de Dublin auquel les collectivités, donc la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon, candidatent *via* le consortium mis en place avec différentes villes européennes – Lyon, Göteborg, Heidelberg, Budapest, Barcelone – pour répondre à un appel à projets Horizon Europe lancé par l'Union européenne qui s'intitule « Concevoir une mobilité urbaine inclusive, sûre, abordable et durable ». Ce programme, Horizon Europe, c'est un programme de la Commission européenne qui fonctionne par appel

à projets pour de la recherche et de l'innovation, avec une des missions de Horizon Europe qui est les fameux « 100 villes climatiquement neutres et intelligentes d'ici à 2030 » dont nous avons déjà parlé dans une délibération précédente. Les objectifs de cet appel sont d'accélérer la transition vers la neutralité climatique des villes par la promotion d'une mobilité sans émissions et partagée, de réévaluer la qualité des voiries des espaces publics en répondant aux besoins des divers usagers, de rééquilibrer l'attribution de l'espace public aux différents modes de transport et enfin, d'accroître l'ampleur et la rapidité de l'adoption à grande échelle de solutions de mobilité urbaine sûre, abordable, durable et innovante. Dans ce cadre-là, la Ville de Lyon va participer à deux projets pilotes sur son territoire. Le premier est lié à notre politique de ville des enfants, avec l'aménagement des rues des enfants. Vous connaissez, on a eu l'occasion d'ailleurs, dans le 7^e arrondissement, de réaménager plusieurs abords d'écoles, avec des rues des enfants qui peuvent être piétonisées, apaisées, végétalisées, donc en tous cas, complètement transformées, l'espace public transformé autour des écoles. Et donc ça sera l'occasion de réaliser un bilan quantitatif et qualitatif de ces aménagements. Et puis, à travers ce projet aussi, un deuxième axe lié à la nouvelle politique de stationnement innovante dont nous allons parler d'ailleurs dans une prochaine délibération, politique qui répond aux enjeux de sécurité des usagers, de l'amélioration du cadre de vie, de la lutte contre le changement climatique, avec une tarification aux usagers adaptée selon le poids des véhicules. Et donc, des nouvelles grilles tarifaires qui constitueront un levier incitatif à l'acquisition de véhicules moins lourds, avec un lien évident entre le poids des véhicules, les émissions carbone et puis la gravité des blessures pour le public en cas d'accident. Pour cet appel à projets, la subvention octroyée par l'Union européenne s'élèvera à 382 000 € et des poussières, cela correspond à 100 % des coûts estimés de la Ville, pour porter ce projet. La délibération vise à approuver la convention de partenariat passée avec la Commission européenne pour définir les engagements et les contributions des partenaires du projet REALLOCATE et de passer une convention pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur MONOT. Est-ce qu'il y a des observations sur ce sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On passe au rapport suivant, en français cette fois-ci j'imagine, puisqu'on va parler du T10 qui relie Vénissieux à Lyon 7^e. Allez-y, Monsieur MONOT.

21. 2023-2890-CMMA7-063 – Approbation de la convention Ville de Lyon-SYTRAL Mobilités, relative au transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux d'éclairage public, de vidéosurveillance et vidéo verbalisation, de mobilier urbain municipal, de jalonnement local et d'espaces verts – Ligne de tramway T10 Gare de Vénissieux-Gerland – Lancement de l'opération n° 60082001 « Création de la ligne de tramway T10 Gare de Vénissieux-Gerland (CTMO) » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-5, programme 00012

Rapporteur : Vincent MONOT

M. MONOT : Oui, merci. On a eu plusieurs l'occasion d'en parler. Donc vous connaissez maintenant bien le projet T10 de SYTRAL mobilités qui vise à créer une nouvelle ligne de tramway dans notre arrondissement, entre la gare de Vénissieux, en traversant Saint-Fons,

pour avoir son terminus à Gerland, à côté de la Halle Tony Garnier. Le projet consiste en la réalisation d'une infrastructure de tramway d'une longueur d'environ 8 km avec, comme dans tout projet de tramway, un réaménagement de la voirie dit « de façade à façade », le long du tracé de la ligne, donc une requalification majeure des espaces publics traversés. Dans notre arrondissement, il s'agit donc des rues Saint-Jean de Dieu, rue Carteret et de l'avenue Tony Garnier. C'est une opération d'aménagement du domaine public avec des travaux qui relèvent à la fois des compétences de plusieurs maîtres d'ouvrage, SYTRAL Mobilités bien sûr, mais également la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon. Il est proposé, comme pour les quais du Rhône, on en a parlé, de faire un transfert de maîtrise d'ouvrage, mais cette fois-ci de confier à SYTRAL Mobilités la conduite des opérations, qui en tant que maître d'ouvrage unique, assurera la maîtrise d'ouvrage, la réalisation de l'ensemble des ouvrages, ouvrages, bien sûr, qu'il remettra à la Ville de Lyon à l'issue des travaux. La Ville de Lyon, au titre de ses compétences sur l'éclairage public, la vidéosurveillance, les espaces verts et divers équipements de l'espace public, sera mise à contribution avec des dépenses estimées à un peu moins de 1 000 000 €, 969 000 €. Cela concerne l'éclairage et la vidéosurveillance car les espaces verts sont pris en charge par SYTRAL Mobilités. Voilà ce que je pouvais dire pour signer cette convention avec SYTRAL Mobilités.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur MONOT. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, Monsieur MONOT, et les horodateurs. Allez-y.

22. 2023-5244-CMMA7-062 – Adaptation de l'opération n° 60033005 « Politique de stationnement – Horodateurs 2021-2026 » et affectation complémentaire d'une partie de l'AP n° 2021-5, programme 00012

Rapporteur : Vincent MONOT

M. MONOT : Effectivement, une délibération importante sur le stationnement en voirie. Le stationnement sur voirie, ça constitue un levier essentiel de la politique de mobilité de la Ville de Lyon. Une politique qui s'inscrit pleinement dans la stratégie de déplacement qui est portée par la Métropole. Donc aujourd'hui, face aux enjeux climatiques, la baisse des émissions de gaz à effet de serre et puis également la baisse nécessaire de l'utilisation des ressources, face aux enjeux sociaux, pour mieux prendre en compte la situation des habitants de notre ville, aux enjeux de santé publique pour améliorer la qualité de l'air, les enjeux de sécurité routière face à l'augmentation continue des poids et de la taille des véhicules, et puis à des enjeux de partage de l'espace public, dans notre espace public urbain très contraint, il paraît nécessaire de faire évoluer la politique de stationnement sur voirie de la Ville de Lyon avec une nouvelle tarification qui est à l'étude. Une tarification progressive, plus juste. Cette tarification qui sera inédite en France, elle est basée sur des critères environnementaux et sociaux, et elle s'inspire directement des propositions de la Convention citoyenne pour le climat, qui avait émis ces recommandations avant d'être ignorée en très, très large partie par le Gouvernement. Nous aurons donc, à la mise en œuvre de cette nouvelle politique en 2024, trois tarifs résidents au lieu d'un tarif unique de 20 € actuellement. Cela inclura un tarif réduit à 15 € par mois pour la majorité des foyers qui disposent soit de petits véhicules, ou alors de voitures électriques de taille raisonnable, de tous les foyers les plus modestes et des familles nombreuses. À côté de cette évolution du stationnement payant, on aura des nouveaux dispositifs pour les

professionnels. D'abord, les professionnels de santé et les professionnels du dépannage urgent, qui vont voir des évolutions avec l'intégration de nouveaux métiers et puis une simplification du dispositif, la création de nouveaux dispositifs pour les professionnels chantier et les artisans commerçants. Donc tout ça, c'est à l'étude mais cette nouvelle politique nécessite la mise en œuvre de développements techniques et informatiques pour être pleinement opérationnelle. Donc on se propose aujourd'hui, dans cette délibération, de revoir les moyens financiers associés à la gestion du stationnement et donc d'augmenter l'enveloppe de 3,4 millions d'euros pour avoir un montant total de 5,7 millions d'euros. Ça comprend 1,8 millions pour l'acquisition de nouveaux horodateurs pour permettre la réalisation d'extensions du périmètre du stationnement payant ; 1,4 millions pour l'adaptation des modems qui sont actuellement en 3G et qui doivent passer en 4G face à l'annonce de la disparition programmée des bandes 3G ; un peu plus de 2 millions d'euros pour la mise à jour des développements techniques et informatiques pour tout ce qui est outils de gestion du stationnement. Et puis voilà, à noter aussi des renoncements de certains autres projets liés de 900 000 €. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci à vous, Monsieur MONOT. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Je n'en vois pas. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Vous poursuivez, Monsieur MONOT, mais cette fois au titre de votre délégation Tranquillité publique.

23. 2023-5319-CMMA7-066 EI 07023 – Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon, le Rectorat et l'Association ACOLEA pour la gestion technique de l'établissement recevant du public sis 25 rue Jaboulay à Lyon 7^e

Rapporteur : Vincent MONOT

M. MONOT : Oui, alors c'est une délibération un peu technique sur la gestion des bâtiments. Alors, on a un bâtiment situé au 25 rue Jaboulay, à Lyon, avec l'État, la Ville de Lyon propriétaires de volume dans cet immeuble et des occupants, au nombre de trois : le Rectorat, pour l'État, la Métropole de Lyon mais aussi l'association ACOLEA. Ce site constitue un établissement recevant du public de 4^e catégorie, et compte-tenu de ce classement en ERP, l'ensemble des trois occupants sont considérés comme indissociables en matière de gestion de la sécurité et des personnes. Dès 2003, la Ville de Lyon avait émis la prescription de désigner une direction unique de sécurité de l'ERP. À l'époque, une convention de gestion de l'immeuble avait été signée entre les occupants et la Ville de Lyon pour définir l'organisation de la gestion et de la sécurité des locaux, au regard de la réglementation ERP. Cette convention avait d'abord pris fin et elle avait été renouvelée jusqu'en septembre 2023, donc elle va de nouveau arriver à son terme et il convient aujourd'hui de la renouveler. On présente, aujourd'hui, une nouvelle convention qui a pour objectif de redéfinir les responsabilités et les obligations des trois occupants de l'immeuble. Elle aura une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction d'un an dans la limite de 6 années, ce qui nous porte au maximum à septembre 2029. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci à vous, Monsieur MONOT. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On va passer à la thématique de la solidarité avec vous, Madame WIBER, et le premier rapport qui est le 5232.

24. 2023-5232-CMMA7-065 – Lyon 4^e – Approbation de la convention d'occupation temporaire à titre gratuit consentie au profit de l'association Les Restaurants du Cœur – Les Relais du Cœur du Rhône, relative à la mise à disposition des locaux sis 19bis rue Dumont D'Urville Lyon 4^e – EI 04 017

Rapporteur : Eugénie WIBER

Mme WIBER : Merci. Du coup c'est une délibération qui porte sur la reconduction de la mise à disposition de locaux municipaux, situés dans le 4^e arrondissement au 19bis rue Dumont D'Urville. Ces locaux sont occupés par l'association des Restaurants du Cœur depuis 2007, et la convention d'occupation qu'ils ont réalisée avec la Ville arrive à échéance en juillet prochain. À terme, ces locaux seront destinés à un projet d'extension du groupe scolaire Commandant Arnaud, et dans l'attente de ces travaux et compte-tenu de la disponibilité des locaux, il semble opportun de donner une suite favorable à la sollicitation des Restaurants du Cœur qui ont souhaité reconduire l'occupation de ces locaux. Cette délibération propose donc de mettre à disposition gracieuse les locaux au bénéfice de l'association pour une durée d'un an renouvelable deux fois, précision faite que la valeur locative des locaux s'élève à – très exactement – 62 648,84 € (c'est important), et que la Ville de Lyon facture à l'association un forfait annuel de 4 300 €, qui permet de couvrir les frais liés aux consommations de fluides. Je vous invite à voter favorablement ce rapport.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup, Madame WIBER. Est-ce qu'il y a des observations ? Non. Je sou mets donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Vous poursuivez, Madame WIBER. Cette fois, on parle des actions envers les personnes âgées.

25. 2023-5299-CMMA7-080 – Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées pour un montant de 139 400 € – Autorisation de signer les conventions de financement

Rapporteur : Eugénie WIBER

Mme WIBER : Très exactement, oui. Il s'agit de subventions qui permettent de soutenir des associations partenaires de la Ville de Lyon et de son CCAS en faveur du maintien du lien social des personnes âgées, notamment. Plusieurs associations de notre arrondissement sont identifiées pour bénéficier de cette subvention, c'est le cas de Pontem qui mène des actions en faveur de la lutte contre l'isolement des seniors ; l'association des grands-parents européens qui propose des rencontres intergénérationnelles, des rencontres culturelles, etc.

pour tous les âges ; ou encore le Colombier, qui est situé juste au-dessus de la résidence Marc Bloch, et qui propose aux seniors de notre arrondissement de se retrouver autour de repas conviviaux. Voilà, donc je citais juste les quelques associations qui se situent au sein de notre arrondissement, mais c'est une subvention qui bénéficiera à bien d'autres associations puisqu'elle s'élève, en tout, à 139 400 €. Hormis l'attribution de ces subventions, il est proposé trois conventions spécifiques à destination de la MJC de Ménival dans le 5^e, des associations EUREQUA et Ka'fête ô Mômes, puisque les subventions qui leur sont proposées sur l'année 2023 sont supérieures ou égales à 23 000 €. Et je vous invite à voter favorablement ce rapport.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame WIBER. Est-ce qu'il y a des observations ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On passe désormais à la politique sportive avec un nombre assez conséquent de rapports. Et donc je vous cède la parole, Monsieur FEKRANE, pour le premier qui concerne la modernisation de la toiture du skatepark. Allez-y.

26. 2023-3780-CMMA7-067 – EI07221 Parc de Gerland à Lyon 7^e – lancement de l'opération n° 07221001 Parc de Gerland – Modernisation de la toiture du skatepark, et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1 programme 20004

Rapporteur : Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Oui, bonsoir à tous et à toutes. Bon, je ne vais pas trop rentrer dans les détails. Je voulais juste annoncer comme quoi c'était suite aux travaux pour le côté est, ce qui consiste à déposer la couverture existante et de réviser son support avant de reposer un zinc neuf. Il n'est pas prévu de renforcer davantage l'isolation existante, qui sera conservée afin de ne pas modifier la charpente outre mesure et ne pas déposer la totalité du support de couverture. Initialement, le montant estimé s'élève à 800 000 €, je vous demande de valider.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur FEKRANE. Est-ce qu'il y a des observations ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté, merci pour les skateurs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On continue avec vous et le Palais des Sports, Monsieur FEKRANE.

27. 2023-3779-CMMA7-068 – EI07027 – Palais des Sports à Lyon 7^e – augmentation du montant de l'opération n° 07027659 « Palais des sports – Travaux de Conservation du Patrimoine » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1 programme 20004

Rapporteur : Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Alors, le Palais de Sports, tout à fait. Il s'agit aussi d'une augmentation d'une enveloppe qui était prévue initialement à 700 000 €, elle a augmenté à 1 100 000 €. Il s'agit là des remplacements des portes de l'entrée principale, divers travaux sur les réseaux d'alimentation d'eau et sur les réseaux d'eaux pluviales, des mises aux normes électriques,

de remplacement de l'éclairage du petit palais, avec passage aux LED, et aussi le grand palais, avec le remplacement d'un ascenseur. Je vous demande de valider.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur FEKRANE. Est-ce qu'il y a des observations ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Vous poursuivez, Monsieur FEKRANE, avec le Lyon Tennis Parc.

28. 2023-3781-CMMA7-069 – EI07032 Plaine des jeux de Gerland à Lyon 7^e – augmentation du montant de l'opération n° 07032005 « Plaine des Jeux de Gerland – Modernisation de la couverture du Lyon Tennis Parc », et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1 programme 20004

Rapporteur : Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Alors, il s'agit également pour le Lyon Tennis Parc d'une augmentation de l'enveloppe. Pour être plus simple, il s'agit de la toiture, modernisation de la couverture de Lyon Tennis Parc. Au début, il était prévu 700 000 € et l'enveloppe prévue est de 3 030 000 €. Je vous demande de valider.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur FEKRANE. Est-ce qu'il y a des observations ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, Monsieur FEKRANE, sur l'Office des Sports cette fois-ci.

29. 2023-3242-CMMA7-072 – Approbation d'un avenant n° 2 à la convention d'occupation du domaine public à titre partiellement onéreux consentie par la Ville de Lyon au profit de l'Office des Sports de Lyon pour la mise à disposition de locaux, Plaine des Jeux de Gerland, 419 avenue Jean Jaurès à Lyon 7^e

Rapporteur : Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Alors, l'Office des Sports, le siège social est au parc de Gerland. Initialement, il y a 632 m² qui étaient précédemment occupés par l'Office des Sports. Actuellement, depuis exactement le 31 mai 2022, au sein des mêmes locaux, un nouveau service dénommé Maison sport santé – on en avait déjà parlé en conseil d'arrondissement –, afin de proposer en un même lieu un programme préventif, éducatif, thérapeutique, répondant notamment au sport sur ordonnance au profit des personnes souffrant d'affections longue durée ou de maladies chroniques et visant à proposer une pratique adaptée, encadrée ou non-engageante. Il convient, par conséquent, de modifier par avenant n° 2 la convention qui date du 23 novembre 2015, d'une part pour établir la gratuité partielle de la redevance d'occupation des locaux mis à disposition et afin de modifier les dispositions de sous-location. Je vous demande de l'adopter.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur FEKRANE. Est-ce qu'il y a des observations ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, Monsieur FEKRANE, et l'Ultra Run pour sa deuxième édition du Lyon Vélo Festival. Allez-y.

30. 2023-5437-CMMA7-084 – Attribution d'une subvention de 40 000 € à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la deuxième édition de « Lyon Vélo Festival » les 2 et 3 septembre 2023 – Approbation d'une convention

Rapporteur : Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Tout à fait. C'est la deuxième édition mais ça fait 20 ans qu'ils ont de l'expérience et tout simplement, les 2 et 3 septembre, il s'agit d'accueillir à peu près 15 000 visiteurs et 10 000 participants sur plusieurs événements, par exemple, le Lyon Free Bike, cet événement déjà existant. Ils prévoient la deuxième édition du Lyon Vélo Festival, dimanche 3 septembre. Trois parcours sont proposés : 15 km, 30 km, 60 km. Grand Tour de Lyon deuxième édition, épreuve Ultra Cyclisme sur deux journées avec deux parcours proposés : 200 km, 400 km – bon je les ai faits à pied une fois –, à effectuer en autonomie, non-chronométré. Elle traversera quatre départements et cinq massifs : Nord-Isère, Pilat, monts du Lyonnais, monts du Beaujolais, Dombes. Lyon Gravel Expérience, deuxième édition, se déroulera le samedi dès 9 heures, il consiste en une randonnée de 70 km non-chronométrée sur les chemins et les routes des monts du Lyonnais. Et enfin, « Rouler POUR ELLES », cette randonnée VTT urbaine est prévue le dimanche matin au même moment que les départs de Lyon Free Bike, organisée avec l'association Courir POUR ELLES, dont une partie financière est reversée à l'association pour participer à la prévention contre les cancers féminins. Lyon Super Bike sur les deux jours, il est prévu une sensibilisation et une démonstration de la pratique du vélo, handisport et électrostimulation. En effet, depuis 2018 un partenariat avec l'association lyonnaise ANTS qui se trouve dans le 7^e arrondissement et l'ENS de Lyon, organisation de l'animation Lyon Super Days, un atelier de découverte et démonstration des technologies d'électrostimulation au service des athlètes handisport tétraplégiques et paraplégiques. Des exposants seront présents dans le village avec des ateliers éco-responsables. Je vous demande de valider un montant de 40 000 €.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur FEKRANE. Est-ce qu'il y a des observations ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, Monsieur FEKRANE, cette fois-ci c'est le dispositif Trait d'Union qui permet de subventionner un certain nombre de clubs sportifs. Vous avez la parole.

31. 2023-5205-CMMA7-087 – Dispositif Trait d'Union : Attribution de subventions à diverses associations sportives – Approbation de conventions d'application

financière et de conventions mixtes annuelles – Opération n° 60046586 « Soutien à l'équipement des clubs sportifs (subventions) 2021-2026 », AP 2021-2, programme 00004

Rapporteur : Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Tout à fait. Alors Trait d'Union, nous avons eu, depuis 2019, 190 dossiers, et pour 2023, nous avons reçu 67 dossiers et 63 associations différentes pour un montant total de 189 000 €. 56 projets ont été acceptés sur plusieurs critères : l'éco-responsabilité, l'égalité entre les femmes et les hommes, le sport santé. Ce sont les 3 axes majoritairement portés par les porteurs du projet qui ont pu déposer leur projet entre le 30 janvier et le 3 avril 2023. Les actions éco-responsables, les actions favorisant la pratique sportive tout public, les actions autour du sport-santé, la formation des bénévoles et des arbitres. Nouveauté importante cette année, afin d'insuffler une dynamique collective autour de ces rendez-vous sportifs exceptionnels en France, il a été décidé d'ajouter une possibilité d'inscrire des projets inclusifs, solidaires et éco-responsables, en résonance avec les grands événements sportifs que sont la coupe du monde de rugby – je remercie Audrey HÉNOCQUE pour l'accueil des All Blacks –, dont Lyon accueillera cinq matchs. Cinq matchs seront sur le camp de base de l'emblématique équipe de Nouvelle-Zélande et proposera un village rugby place Bellecour et les transmissions des phases finales, j'espère, au Palais des Sports de Gerland pour accompagner le parcours de l'équipe de France. Les jeux olympiques et paralympiques aussi, il y a onze matchs au Groupama Stadium. Je vous propose, chers collègues, de voter favorablement.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur FEKRANE. Est-ce qu'il y a des observations ? Madame HÉNOCQUE sur le rugby ? Non ? Merci en tous cas pour l'accueil des All Blacks. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, Monsieur FEKRANE, cette fois pour que nos collégiens et collégiennes puissent faire du sport dans nos équipements sportifs. Allez-y.

M. FEKRANE : Alors, attendez, c'est quel numéro ?

Mme LA MAIRE : 5537, vous l'avez ? On peut faire le 5401 en attendant si vous voulez. Vous me dites.

Alors, on peut passer peut-être au rapport culture et puis on revient vers vous pour les deux derniers sports, ça vous va Monsieur FEKRANE ? Monsieur ORGOGOZO, vous êtes prêt ? Donc on a parlé un peu culture, tout à l'heure, avec la Fête de la musique, en début de conseil d'arrondissement, et on poursuit. Je crois que vous proposiez de présenter conjointement les six prochains rapports. C'est bien ça ?

M. ORGOGOZO : Oui c'est ça.

Mme LA MAIRE : Eh bien allez-y.

32. 2023-5462-CMMA7-049 – Attribution de subventions de fonctionnement à 15 écoles associatives de musique pour un montant global de 91 000 euros

- 33. 2023-5504-CMMA7-092 – Attribution de subventions de fonctionnement à 20 structures dans le domaine de la danse et du cirque – FIC et Casino pour un montant global de 154 500 €. Approbation d'une convention**
- 34. 2023-5505-CMMA7-056 – Attribution de subventions de fonctionnement à 34 associations dans le domaine du théâtre, sur le Fonds d'Intervention Culturel (FIC) pour un montant global de 180 500 €. Approbation d'une convention**
- 35. 2023-5503-CMMA7-091 – Attribution de subventions de fonctionnement à 16 associations culturelles du domaine du cinéma, des écritures, des arts visuels et du patrimoine, sur le Fonds d'Intervention Culturel – FIC et Casino pour un montant global de 80 000 €. Approbation d'une convention**
- 36. 2023-5506-CMMA7-052 – Attribution de subventions de fonctionnement à 16 associations culturelles du domaine des musiques actuelles pour un montant global de 117 000 € – enveloppe FIMA et Casino – Approbation d'une convention**
- 37. 2023-5508-CMMA7-058 – Attribution de subventions d'investissement à 23 associations du spectacle vivant œuvrant pour la création et la diffusion artistique, sur l'enveloppe n° 60SECULT « Accompagnement des initiatives locales culturelles (subventions) 2021-2026 », pour un montant global de 300 000 euros – Approbation et autorisation de signature des conventions entre la Ville de Lyon et diverses associations**

Rapporteur : Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Toutes les délibérations qui traitent d'attribution de subventions, que ce soit de fonctionnement ou d'investissement, sur différents fonds.

Donc oui, je me permets de faire une présentation groupée de l'ensemble de ces subventions, qui concernent autant les écoles de musique, les domaines de la danse, du cirque, du théâtre. Bref, toutes les formes artistiques dont on parle classiquement ici.

Au global, c'est un peu plus de 900 000 € de subventions qui sont accordés, l'idée étant, évidemment, de fonctionner à budget constant, tout en réorientant progressivement une partie des subventions vers de plus petites structures, pour rééquilibrer le budget global. Dans le 7^e, cela se traduit par des demandes de subventions identiques à l'année précédente pour bon nombre de structures, avec quelques augmentations aussi. Je pense notamment aux écoles de musique l'EM7 et Plug and Play. Il y a quelques nouvelles subventions, là je pense à Radio Béguin, par exemple, qui est une webradio qui se consacre à la scène émergente lyonnaise, mais à Ninkasi Music Lab aussi, qui permet d'accompagner, chaque saison, des artistes dans leur professionnalisation et leur perfectionnement sur scène, et enfin Désoblique, pour leur partie investissement. Mais il y a aussi quelques baisses, notamment Balises, voire suppression, et je pense là à Artis MBC qui fait un très bon travail reconnu par tous, donc y compris par la mairie, à Mazagran mais ailleurs également. Ces quelques baisses viennent évidemment du fait qu'il faille fonctionner à budget constant, mais elles ne signifient pas pour autant une désapprobation par la Ville. Si l'on prend par exemple Artis MBC et la Fanfare des pavés, celle-ci est soutenue au titre de la politique de la ville sur les quartiers spécifiques. Mais là, les subventions dont on parle visent principalement à favoriser la création, la professionnalisation des artistes et leur diffusion. Voilà, pour une description très synthétique de toutes ces subventions.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Effectivement, c'est le même fonds mais avec diverses disciplines donc c'est logique qu'elles soient présentées conjointement.

Est-ce qu'il y a des observations ? Non. Je vais soumettre donc ces rapports un par un au vote.

Donc d'abord, le 5462.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Le 5504.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Le 5505.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Le 5503.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Le 5506.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Le 5508.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Merci à vous.

On quitte la culture quelques instants pour revenir avec vous, Monsieur FEKRANE, sur le sport et les deux dernières délibérations. Donc d'abord, on est bien sur la 5537, qui concerne les collèges ?

M. FEKRANE : Oui, tout à fait.

Mme LA MAIRE : Parfait, vous avez la parole.

38. 2023-5537-CMMA7-089 – Participations financières de la Métropole de Lyon pour l'utilisation des équipements sportifs par les collèges. Approbation d'une convention tripartite entre la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et chacun des collèges

39. 2023-5401-CMMA7-086 – Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre de l'appel à projets « Soutien aux Initiatives Associatives et aux Événements Festifs » pour un montant total de 92 121 euros

Rapporteur : Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Alors là, je vais expliquer, parce que c'est la première fois que j'ai cette délibération. Alors la Ville de Lyon concourt fortement à l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS), obligatoire dans le second degré, par la mise à disposition de l'ensemble des équipements sportifs municipaux auprès des collèges et lycées lyonnais. Durant toute l'année scolaire, l'utilisation de ces équipements permet la réalisation des programmes scolaires de l'éducation physique et sportive, à l'exception de quelques installations sportives spécialisées, affectées à la préparation d'athlètes de haut niveau. Ces mises à disposition de gymnases, stades et piscines de la ville de Lyon sont réalisées auprès d'environ 50 collèges et 40 lycées publics ou privés, sous contrat d'association avec l'État, soit environ 115 000 heures au total. 47 gymnases et salles, 33 stades et 7 piscines diverses sont ainsi mobilisés pour l'enseignement de l'EPS. L'affectation de créneaux horaires dédiés à l'EPS est réalisée chaque année, en lien avec les services de l'Académie de Lyon. Les conventions régissant le versement des participations financières entre la Ville et les autorités de rattachement des établissements scolaires sont arrivées à échéance depuis plusieurs années. Eh oui, la Chambre régionale des comptes a notamment pointé l'absence d'actualisation des tarifs dans son dernier rapport de 2019. L'article L 1311-15 du Code général des collectivités territoriales prévoit que l'utilisation d'équipements collectifs par les collectivités territoriales fait l'objet d'une participation financière au bénéfice de la collectivité territoriale propriétaire de ces équipements. Le montant de la participation financière est calculé par référence aux frais de fonctionnement des équipements. Les modalités de calcul de cette participation sont définies par convention passée entre le propriétaire et la collectivité, l'établissement ou le syndicat utilisateur. L'actualisation du montant de cette participation a été mise en œuvre à hauteur de 2 % en 2019 et en 2021. Au cours de l'année 2022, la Ville de Lyon a entrepris un travail d'actualisation des coûts de fonctionnement annuels de chacun des équipements sportifs mis à disposition des collèges et des lycées, sur la base de la prise en compte des frais réels concernant la masse salariale et fluides actualisés en 2023, et les frais d'entretien et maintenance. Ce travail a permis de déterminer le coût horaire global de fonctionnement de chaque équipement mis à disposition. En tenant compte du nombre d'heures mises à disposition et un coefficient d'utilisation traduisant la possibilité d'utilisation simultanée d'un même équipement par plusieurs entités, le coût de fonctionnement 2022-2023 de chaque équipement mis à la disposition des collèges et lycées a ainsi pu être dégagé et a permis de déterminer une participation horaire moyenne par type d'équipement/stade/gymnase/piscine. Par exemple, participation horaire au niveau des stades, terrains en plein air, c'est 10,80 € l'heure, gymnases et salles couvertes, 26,60 € l'heure, piscines 134,70 € l'heure, unité pédagogique. Je vous demande de valider.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur FEKRANE. Je vous propose de présenter la dernière délibération sport et puis ensuite on passera au vote des deux délibérations.

M. FEKRANE : D'accord. Alors, le monde associatif concourt activement à l'animation des quartiers de notre ville, il contribue au lien social en mobilisant les habitants et les habitantes autour d'initiatives qui favorisent la citoyenneté, les rencontres intergénérationnelles, la découverte et l'ouverture sur le monde extérieur. L'appel à projets « Soutien aux Initiatives Associatives et aux Événements Festifs » vise à accompagner les projets qui encouragent la participation citoyenne, l'engagement bénévole de la vie des quartiers lyonnais qui ont contribué à l'animation festive locale en cette année 2023, dans la perspective des prochains rendez-vous sportifs de la coupe du monde de rugby et les jeux olympiques et paralympiques Paris 2024, dans lesquels Lyon tiendra une place de premier rang. La Ville de Lyon souhaite soutenir particulièrement les projets associatifs qui favorisent les dynamiques festives autour des valeurs populaires du sport pour tous dans une visée éducative, inclusive, solidaire et

respectueuse de l'environnement. Dans le 7^e, nous avons l'association LOU Rugby et l'association Laïque Gerland-Mouche pour une somme de 92 121 € au total. Je vous demande de valider.

Mme LA MAIRE : Merci. Alors, il va falloir qu'on attende tous les élus pour pouvoir passer au vote. Donc si vous avez d'autres choses à nous dire, Monsieur FEKRANE, sur le sport.

M. FEKRANE : Ah oui, en attendant, il n'y a pas de soucis. Au niveau Trait d'Union, on avait 8 associations, on avait l'ALGM au niveau sport adapté, l'ALGM au niveau sport fauteuil, on avait aussi ANTS, voilà on avait pas mal d'associations. Sinon je félicite personnellement FC Gerland. Je ne suis plus du club, mais je le félicite. Non pas au hasard, il faut bien quand même le dire. Sportivement, ils sont montés en D1 et ils visent à monter en Ligue l'année prochaine, en R3. Donc quand même, je les félicite. Je félicite aussi l'ALGM Basket, parce que les féminines, elles sont maintenues en Nationale 3. Elles ont réussi à se maintenir malgré les péripéties des entraînements ; parfois, elles ne pouvaient pas s'entraîner. Et je félicite aussi Lyon Handball qui a pu accéder en pré-région – les féminines –, pour la première année, en sachant que c'est la deuxième année qu'on montait une équipe féminine. Je félicite aussi l'ASUL Volley, les étudiants – il ne faut pas oublier les étudiants – qui étaient au championnat de France parmi l'élite et ils ont fini quatrième. C'est bon ? Allez, je m'arrête là, sinon la liste est longue !

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur FEKRANE, pour ce tour d'actualités sportives et cette belle improvisation. Je crois qu'on a tous appris des choses sur nos clubs. Donc vraiment, merci.

Je sou mets donc les deux derniers rapports sport à vos voix.

D'abord, le 5537.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Puis, le 5401.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je vous remercie, Monsieur FEKRANE. Et on revient à la culture, avec vous, Monsieur ORGOGOZO, et le rapport 3183.

40. 2023-3183-CMMA7-051 – Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon, le Conservatoire à rayonnement régional de Lyon, la Maison pour tous Les Rancy, le Centre social Bonnefoi et le Centre social des États-Unis pour l'accueil des enfants participant au dispositif Démos durant l'année scolaire 2022-2023

Rapporteur : Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Oui, merci. Il s'agit donc d'une convention de partenariat entre la Ville et l'Auditorium de Lyon concernant le projet Démos. Le projet Démos, c'est un dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale – donc c'est ça qui a donné l'acronyme –, qui a été initié par la société de la musique et la philharmonie de Paris, il y a environ 10 ans. Chaque enfant se voit confier un instrument et suit environ 3-4 heures de cours par semaine,

en groupe d'une douzaine d'enfants qui pratiquent la même famille d'instruments. Ces groupes sont ensuite réunis régulièrement pour répéter en grand orchestre car chaque année, tous ces enfants donnent un concert à l'auditorium. Un cycle entier dure trois ans – et le premier, d'ailleurs, a été terminé l'année dernière –, et permet par la suite, si l'enfant le souhaite, d'intégrer le cursus du conservatoire. Bon, j'ai dit l'année dernière, mais en fait c'était 2021. Je retarde un petit peu. Donc suite au succès de cette première édition, la deuxième a commencé en 2022, par la formation de deux orchestres impliquant au total 160 enfants. L'objet de cette délibération est de valider la convention qui lie les différents partenaires de ce projet, donc à savoir le Conservatoire, l'Auditorium et les centres sociaux concernés, et stipule la gratuité des cours et la coordination du projet par l'Auditorium.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ORGOGOZO. Est-ce qu'il y a des observations ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, Monsieur ORGOGOZO, et le rapport suivant.

41. 2023-5406-CMMA7-078 – Attribution d'une subvention de fonctionnement pour un montant de 2 000 euros à l'association « Centre de Documentation sur la Déportation des Enfants Juifs -CDDEJ », domiciliée 9 avenue Leclerc, 69007 Lyon

M. ORGOGOZO : Alors, l'association Centre de Documentation sur la Déportation des Enfants Juifs est basée dans le 7^e et a pour but de maintenir vivante la mémoire d'enfants juifs déportés pendant la Shoah. Cela se fait notamment au travers d'un travail pédagogique où la CDDEJ, pour faire plus court, partage ses archives et les résultats de ses recherches avec différents groupes scolaires de Lyon. Et par cette délibération, la Ville de Lyon souhaite soutenir leur démarche en leur accordant une subvention de 2 000 €.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ORGOGOZO. Est-ce qu'il y a des observations ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, Monsieur ORGOGOZO, pour le dernier rapport concernant la culture et les tarifs de l'auditorium. Je vous en prie.

42. 2023-5419-CMMA7-050 – Tarifs de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon pour la saison 2023-2024 : rectification et approbation d'un nouveau tarif

Rapporteur : Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Merci. Eh oui, on revient à l'Auditorium concernant deux tarifs qui sont mis à jour par cette délibération. D'une part, une correction concernant des tarifs réduits pour des abonnements qui deviennent désormais 30 € moins chers dans certains cas. Et un dispositif Relax, qui souhaite faire progresser l'inclusion des personnes porteuses de handicaps dits « complexes », comme l'autisme, la maladie d'Alzheimer, etc., en proposant un tarif réduit de

50 % pour ces personnes ainsi que les personnes les accompagnant. Et pour cette saison, trois concerts sont concernés par ce dispositif Relax.

Mme LA MAIRE : Merci, Benjamin ORGOGOZO. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Je n'en vois pas. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec les rapports de la délégation de Clément ESCARAVAGE, mais celui-ci doit se déporter sur la première délibération, ainsi je propose à Florence LÉCLUSE de nous la présenter.

43. 2023-5294-CMMA7-073 – Attribution d'une subvention aux structures de management de centre-ville Lyon 7 Rive gauche et My Presqu'île pour la mise en œuvre des actions de management de centre-ville – Approbation de conventions

Rapporteur : Florence LÉCLUSE

Mme LÉCLUSE : Il s'agit d'une délibération annuelle, qui revient chaque année pour attribuer une subvention de fonctionnement à deux associations de management de centre-ville : My Presqu'île et Lyon 7 Rive Gauche. Pour information, Lyon 7 Rive Gauche agit chaque année et a pour objectif de développer les commerces, les 1 700 pieds d'immeubles et commerces de l'arrondissement, et a notamment réalisé, le week-end dernier, la brocante à Jean Jaurès, qui s'est très bien déroulée. Donc, le vote positif de cette délibération favorise ce type d'opération.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame LÉCLUSE, et je précise que Lyon 7 Rive Gauche est un partenaire important dans le cadre du dispositif ANGELA déployé par la mairie du 7^e, puisqu'il nous aide à toucher les commerçants et les commerçantes de notre arrondissement. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Je n'en vois pas. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ne prend pas part au vote : M. ESCARAVAGE

Mme LA MAIRE : Cette fois, Clément ESCARAVAGE, vous retrouvez la voix pour la présentation de la délibération suivante, sur l'économie sociale et solidaire. Allez-y.

44. 2023-5295-CMMA7-075 – Attribution d'une subvention de fonctionnement à des organismes de l'économie sociale et solidaire œuvrant en faveur du développement et de l'accompagnement de l'entrepreneuriat social et solidaire sur le territoire lyonnais pour un montant total de 50 500 €

Rapporteur : Clément ESCARAVAGE

M. ESCARAVAGE : Je retrouve la voix, en effet. Je n'ai pas de conflit dans celle-là. Cette délibération a pour but d'attribuer une subvention de fonctionnement à différents organismes de l'économie sociale et solidaire. C'est pareil, c'est une subvention dont on reparle chaque année. Je vous avais plus longuement parlé de l'économie sociale et solidaire et de ses différents principes, l'année dernière. Je ne vais pas y revenir cette année. C'est une

subvention à hauteur de 50 000 € sur six associations dont la Chambre régionale de l'ESS, l'association Rhône Développement Initiative, Ronalpia, pas mal d'assos qui aident les entrepreneurs qui veulent se lancer dans l'économie sociale et solidaire. L'ESS, c'est environ un emploi sur sept en Auvergne-Rhône-Alpes, donc ce n'est pas rien non plus. Et c'est une économie qui fait primer l'humain sur le capital. Donc je pense que tout le monde autour de la table peut s'accorder à dire que c'est important et voter favorablement.

Mme LA MAIRE : Est-ce qu'il y a des observations ? Je n'en vois pas. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On va parler désormais petit enfance et Aurélie GRIES, vous allez nous présenter les deux rapports suivants conjointement, le 7328 et le 5402. C'est bien ça ?

Mme GRIES : Tout à fait, merci, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE : Allez-y.

45. 2023-7328-MA7-101 – Approbation d'une convention de fonctionnement concernant les locaux du 2 rue du repos partagés entre la Maison de l'enfance et l'EAJE Annexe Saint Lazare

46. 2023-5402-CMMA7-064 – Approbation et autorisation de signature de l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition des locaux situés 2 rue du Repos à Lyon (7^e arrondissement) au profit de l'association de gestion de la Maison de l'enfance du 7^e arrondissement pour les modalités d'utilisation des locaux par l'EAJE (Établissement d'accueil du Jeune Enfant) – Ensemble Immobilier n° 07198

Rapporteur : Aurélie GRIES

Mme GRIES : Je propose de vous présenter ces deux délibérations concernant l'approbation de la mise à disposition des locaux au profit de la Maison de l'enfance, puisque ces deux sujets se recoupent. La Maison de l'enfance, association d'éducation populaire du 7^e arrondissement, occupe le local municipal 2 rue du Repos depuis 1991 – j'étais très jeune – , et le partage depuis 1995 avec un équipement de proximité de la mairie du 7^e, à savoir l'établissement d'accueil municipal Annexe Saint-Lazare. Ces délibérations cadrent les modalités de répartition des coûts de fonctionnement entre la Maison de l'enfance et la mairie du 7^e, dont la convention court pour l'instant jusqu'au 31 décembre 2025. Nous avons conscience que cette situation soulevée depuis de très nombreuses années, n'est pas adaptée pour ces deux structures et pour l'accueil des habitants et habitantes de l'arrondissement. Nous prévoyons à horizon 2027, inscrit dans notre plan pluriannuel d'investissement, la relocalisation de la Maison de l'enfance dans les locaux du groupe scolaire Veyet, ce qui permettra à cette structure de jouir d'espace adéquat pour mener à bien et développer ses missions d'éducation populaire à destination des familles et des enfants. Mais aussi, ce qui nous permettra, avec l'EAJE municipal Annexe Saint-Lazare, d'augmenter la capacité de berceaux sur l'arrondissement et de pouvoir ouvrir l'accueil de jeunes enfants les mercredis et vacances scolaires, ce qui n'est pas possible actuellement. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame GRIES. Est-ce qu'il y a des observations sur ces deux rapports ? Non. Je les sou mets donc à vos voix.

D'abord, le 7328.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Puis le 5402.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, et toujours dans le cadre de la petite enfance, c'est le 5468.

47. 2023-5468-CMMA7-083 – Approbation d'une convention tripartite de coopération entre la Ville de Lyon, le Service à compétence nationale – Action sociale des armées (SCN-ASA) et l'Institution de gestion sociale des armées (IGESA) dans le cadre de la mise en œuvre d'un service de crèche au profit des ressortissants de l'Action sociale des armées et des habitants de la ville de Lyon

Rapporteur : Aurélie GRIES

Mme GRIES : Tout à fait, merci. En 2008, le ministère de la Défense, devenu par la suite le ministère des Armées, *via* une convention d'autorisation temporaire, a autorisé la Ville de Lyon à jouir d'une mise à disposition de locaux situés dans le quartier Général Frère pour y implanter un établissement d'accueil de jeunes enfants municipal, qui s'intitule Nadaud. En 2016, cette convention a été prolongée jusqu'au 30 juin 2021. Neuf places sur vingt-sept étaient alors réservées au personnel des armées. Un avenant à cette convention a été signé en juin 2021 afin de permettre de prolonger l'occupation de la Ville de Lyon jusqu'en juin 2022. Depuis cette date, l'établissement d'accueil de jeunes enfants Nadaud est géré par l'IGESA – l'Institution de gestion sociale des armées –, qui garantit jusqu'en août 2027, à la Ville de Lyon, 12 places pour les habitants et habitantes du 7^e arrondissement de Lyon. La délibération qu'il nous est demandé d'approuver permet les modalités de cette collaboration. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame GRIES. Est-ce qu'il y a des observations ? Non. Je sou mets donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Et le dernier rapport concernant la petite enfance, le 5411, vous avez la parole.

48. 2023-5411-CMMA7-060 – Lyon 7^e – Avenant n° 1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit, consentie par la Métropole de Lyon au profit de la Ville de Lyon relative à la mise à disposition d'une partie de la place d'Armes du parc Sergent Blandan sise 37 rue du Repos – EI 07277

Rapporteur : Aurélie GRIES

Mme GRIES : Merci, Madame la Maire. Lors du conseil d'arrondissement du 2 mai, je vous avais présenté une délibération concernant le réaménagement intérieur et mise en conformité de l'établissement d'accueil de jeunes enfants Chevreul, situé 78 rue Chevreul dans le 7^e arrondissement. Je vous avais spécifié que ces travaux allaient entraîner la fermeture de l'établissement et que les quarante enfants seront accueillis pendant toute la durée des travaux dans les bâtiments situés sur la place d'Armes, qui est une propriété appartenant à la Métropole de Lyon, du parc Blandan, qui est à 6 minutes à pied de l'EAJE actuel. La délibération permet la formalisation de l'accord, par la voie d'un avenant n° 1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit contracté par la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon en date du 16 décembre 2019. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame GRIES. Est-ce qu'il y a des observations sur ce sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je vais vous présenter les trois derniers rapports de ce CA.

49. 2023-5445-CMMA7-095 – Convention de partenariat avec Unis Cité – Mise à disposition et intermédiation de services civiques

Rapporteur : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Le premier, donc le 5445, qui concerne la convention de partenariat avec Unis Cités. C'est cette convention de partenariat qui nous a permis de bénéficier de personnes en service civique dans les mairies d'arrondissements, notamment. Je me permets, à cette occasion, de remercier Coline BOUCAULT qui était service civique auprès de la mairie du 7^e arrondissement, et qui nous a beaucoup apporté, tant sur le conseil d'arrondissement des enfants, sur le dispositif ANGELA, sur un certain nombre de concertations, je pense à la concertation sur les marchés, notamment. J'espère que Coline aura autant appris avec nous que ce que nous, nous avons pu apprécier de son travail, de son dynamisme et de sa force de proposition. Et donc ça, c'était pour l'année écoulée, et cette délibération va nous permettre d'avoir à nouveau des personnes en service civique dans les mairies d'arrondissement. À noter que les deux mairies d'opposition, du 2^e et du 6^e, ne souhaitent pas avoir de personnes en service civique, mais pour notre part, nous les accueillons avec grand plaisir.
Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

50. 2023-6554-CMMA7-094 – Désignation de la Médiatrice et adhésion à l'Association des Médiateurs des Collectivités Territoriales (AMCT)

Rapporteur : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Le rapport suivant concerne la désignation de la médiatrice de la Ville de Lyon. Vous vous souvenez, on en avait approuvé le principe en décembre dernier, ensuite la Ville de Lyon a organisé un recrutement de sa médiatrice. Je crois que dans le jury, il y avait d'ailleurs des élus d'opposition, pour qu'il puisse y avoir une pluralité d'opinions dans le cadre

de ce recrutement. C'est Madame SERPENTIER LINARES, avocate en droit public, médiatrice et enseignante de la médiation, qui a été retenue par le jury de recrutement, et qui va donc être à nos côtés en tant que médiatrice des services municipaux, pour une durée de 6 ans. Ce rapport acte aussi l'adhésion de la Ville de Lyon à l'Association des Médiateurs des Collectivités Territoriales. Voilà ce qui vous est proposé de voter.

Est-ce qu'il y a des observations ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

51. 2023-3762-CMMA7-093 – Modification de la tarification relative aux équipements transférés

Rapporteur : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Le dernier rapport, c'est un rapport interne à la mairie du 7^e, il concerne la modification des tarifications de certains équipements transférés. C'est un débat que nous avons pu avoir, déjà, en commission mixte paritaire, qui réunit à la fois les élus d'arrondissements et les élus de la mairie centrale. Vous vous souvenez, on avait déjà délibéré sur les tarifs de nos équipements transférés, de nos salles associatives, avec l'idée de rendre gratuit l'occupation pour les associations et puis de faire payer les particuliers et les entreprises. Un an après avoir appliqué ces tarifs, on veut simplement amener quelques ajustements à ces tarifs, avec la création d'une tarification week-end pour l'utilisation de la salle des familles de la Maison Ravier et puis la création d'un forfait semaine pour la salle Edmond Locard qui est souvent utilisée pour des expositions. Ce forfait semaine, qui n'existait pas, nous semble plus adapté pour des expositions qui, évidemment, ne restent pas là à la demi-journée. À noter que les associations à but non lucratif et d'intérêt général conservent la gratuité, c'est évidemment le sens de notre démarche depuis le début du mandat. Voilà.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Je le soumetts donc à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- Questions diverses

Mme LA MAIRE : Nous avons épuisé l'ordre du jour du conseil d'arrondissement, mais j'ai été saisie d'une demande de prise de parole de la part d'Aurélié GRIES, donc je vous cède la parole, Madame GRIES.

Mme GRIES : De la part du groupe politique Lyon en Commun.

Mme LA MAIRE : Dont vous êtes la seule représentante ce soir, c'est pour ça.

Mme GRIES : Oui, mais je souhaitais le dire. Vendredi 9 juin matin, des panneaux bleus ont poussé comme des plantes vénéneuses aux grilles du square Sainte-Marie-Perrin, dans le 3^e arrondissement de Lyon, où depuis deux mois, des tentes fleurissent sur des palettes de marchandises. Sur les panneaux, il est écrit « Parc fermé, chassons les clandestins. Signé : Les remparts ». Sous les tentes, il y a des enfants, 90 mineurs en attente que le juge statue sur leur minorité, coincés dans une zone de non-droit entre insalubrité, rats, inquiétude des riverains, renvoi d'incompétence entre les institutions et menaces d'extrême droite, toujours

plus brillante à Lyon. Des enfants francophones, héritiers de la colonisation, bercés à l'idéal républicain. D'ailleurs, ils écrivent eux-mêmes « on se disait, "la France est un pays de loi, un pays de droit" ». Ils ne trichent pas, ce sont les seuls. Dire que ces situations se multiplient, qu'il y a un risque d'appel d'air, serait alimenter le fantasme de vague migratoire croissante porté par la droite et l'extrême droite, alors que seulement 200 jeunes en moyenne sur la métropole depuis 2018, se retrouvent dans des situations d'urgence identiques. Dire que les situations sont inconnues et inédites serait alimenter le prétexte institutionnel d'incapacité. Chaque fois, il est invoqué des rejets de minorités. Les chiffres attestent pourtant que dans 80 % des recours, les jeunes sont reconnus mineurs par la justice française. Chaque fois, il est invoqué le risque d'appel d'air, il s'agirait de ne sauver personne au motif que cela nous contraindrait à en sauver d'autres. Ce motif-là se passe de commentaires. Sur le terrain, heureusement, des associations, des collectifs, des citoyens humanistes, des élus permettent de garantir la survie, de sauver les meubles, la face et l'honneur collectif, d'assurer la dignité minimum : accès à l'eau, à des douches, collectes solidaires, préparation et distribution des repas, cours de français langue étrangère, quand c'est nécessaire, école quand c'est possible, réquisition d'équipements municipaux sur la base de l'activation de la clause de compétence générale de la commune de Lyon. Parfois même, ouverture de résidences d'autonomie pour accueillir des jeunes filles qui n'avaient, au départ, pas de place. Dire que rien n'est fait serait fallacieux. Dire que cela est suffisant, à l'échelle de toutes les parties, le serait tout autant. Alors il nous reste à combattre, encore et toujours, par tous les moyens légaux, l'indignité particulière du non-vouloir général, ce qui conduira les élus de Lyon en Commun à manifester aux côtés des collectifs, des associations et des jeunes eux-mêmes, le 15 juin, à 11 h 30, devant la Métropole de Lyon, pour une marche de la Métropole de Lyon à la Préfecture du Rhône. Alors que la deuxième loi Asile et migration depuis 1986 se prépare dans les plus hautes instances du pouvoir, il nous reste à combattre, encore et toujours, par tous les moyens légaux, pour répondre au droit national, européen et international, comme à l'ambition universelle de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, et faire en sorte que son article 1 ne se conclue pas, à terme, « les hommes naissent libres et égaux en droit, mais définitivement pas en France ». Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame GRIES. Nous en arrivons à la fin de ce conseil d'arrondissement. Je vous remercie pour votre présence et votre participation, et vous donne rendez-vous pour le prochain conseil d'arrondissement qui aura lieu le mardi 12 septembre, à 18 h 30. Et même si on va se revoir, bel été à toutes et à tous.